

N° 77, novembre 2013

Communications **CFST**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST**



Les 30 ans de la CFST

■ Sommaire



Les 30 ans de la CFST

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 77, novembre 2013

Editeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 61 08
www.cfst.ch, ekas@ekas.ch

Rédacteur en chef

Serge Pürro, secrétaire principal de la CFST

Des articles d'auteurs sont publiés dans les Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

helfikergrafik.ch

Impression

UD Print SA, 6002 Lucerne

Parution

Paraît deux fois par an.

Edition

Allemand: 22 000 exemplaires
Français: 7 500 exemplaires
Italien: 2 200 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Les 30 ans de la CFST 3

Les 30 ans de la CFST (1983–2013): jalons et personnalités 4



Rôle, attributions et priorités de la CFST au fil du temps 12

Monde du travail en mutation: conséquences pour la science du travail. . . . 16

Le droit: obstacle ou aide à un travail de prévention moderne? 18

Symposium commémoratif des 30 ans de la CFST 20

Exposition chronique aux rayons ultraviolets et cancers cutanés 25

Prévention des thromboses veineuses liées aux voyages: beaucoup
bouger et boire en abondance 28

Box CFST: distinction internationale et nouveaux contenus 30

Sensibiliser les jeunes à la sécurité au travail 32

Nouveau: Diploma of Advanced Studies Work+Health 34

La santé dans l'entreprise est-elle l'affaire des patrons? 36

«trébucher.ch»: la Suva implique les cadres 38

Sécurité au travail et protection de la santé pour le personnel
soignant spécialisé. 39

Nouveaux moyens d'information de la Suva 43

Personnes, faits et chiffres 47



Ulrich Fricker,
président de la CFST

■ Les 30 ans de la CFST

Un anniversaire est toujours une bonne occasion de prendre la température des réalités du moment, de méditer sur le temps passé, présent et futur. Combien de penseurs et de chercheurs, parmi lesquels des philosophes, physiciens, historiens, psychologues, économistes et autres linguistes, ne se sont-ils pas penchés sur le phénomène du temps? Le temps ne se rattrape pas, il passe. L'avenir d'aujourd'hui est le présent de demain.

La célébration des 30 ans de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST ne se veut pas un exercice de nombri-lisme nostalgique, mais l'occasion de mieux comprendre, par un regard rétrospectif, ce que la CFST a pu réaliser dans le domaine de la sécurité au travail au cours des trente dernières années. Ses activités ont été multiples: travail de base, coordination des organes d'exécution, élaboration de directives, programmes de sécurité, campagnes pour la prévention des accidents, colloques et, dernier point mais non le moindre, financement de la prévention. Et les résultats sont probants: depuis trente ans, la courbe des accidents affiche une tendance à la baisse.

Toutefois, que nos lecteurs se rassurent, ils ne liront pas dans ce numéro qu'éloges et compliments, eux qui s'attendent sans doute davantage à y trouver des réponses aux problèmes d'aujourd'hui et des solutions pour demain. Et c'est bien dans cette optique que la CFST a organisé un symposium commémoratif en été 2013, une rencontre essentiellement consacrée aux mutations en cours dans le monde du travail et à leurs répercussions sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Les pages suivantes contiennent des articles traitant des principaux enseignements retirés de ce symposium. Un regard en arrière qui nous permet de mieux comprendre le présent, et le travail du présent nous permet de préparer l'avenir.

La CFST s'est toujours efforcée d'assumer pleinement son rôle en faveur de la prévention des accidents du travail. Nous espérons, chère lectrice, cher lecteur, que les articles de la présente édition sauront vous donner de nouvelles impulsions pour préserver la sécurité et la santé des collaborateurs de votre entreprise.

Ulrich Fricker, Président de la CFST



Serge Pürro
Secrétaire principal
de la CFST, Lucerne

! Les 30 ans de la CFST (1983–2013): jalons et personnalités

Les 30 ans d'existence de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail constituent l'occasion idéale de tirer un bilan intermédiaire loin d'être des moins méritoires. Les jalons et les personnalités qui ont marqué l'évolution de la Commission témoignent de la réussite de l'activité fournie en faveur de la sécurité et de la protection de la santé au poste de travail. Cette rétrospective nous incite également à préparer des solutions pour les défis d'aujourd'hui et de demain¹.

La CFST a pour origine la loi fédérale sur l'assurance-accidents du 20 mars 1981 (art. 85 et 87 LAA) ainsi que l'ordonnance sur la prévention des accidents du 19 décembre 1983 (art. 52-58 et 91-96 OPA). Cet ensemble législatif régleme en détail l'assurance-accidents obligatoire ainsi que les prescriptions sur la prévention des accidents professionnels et des maladies professionnelles. La CFST a été créée en tant que commission extraparlamentaire pour coordonner et délimiter les tâches des organes d'exécution, garantir l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises, assurer le financement des activités de prévention², réaliser les programmes de prévention et assumer d'importantes fonctions dans les secteurs de l'information et de la formation.

C'est le 12 janvier 1983 que le Conseil fédéral a nommé les premiers membres de la CFST. Cette année, avant l'entrée en vigueur de la LAA, s'est avérée intense: il s'est en effet agi d'établir le règlement général ainsi que le règle-

ment régissant les indemnisations et de calculer le montant du supplément de prime pour la prévention des accidents professionnels et des maladies professionnelles. La création des premières commissions spécialisées, d'un secrétariat et les premiers contacts avec les organes d'exécution ont également fait partie des travaux préparatoires.

Les 30 années de la CFST peuvent se diviser en trois phases qui se recoupent elles-mêmes avec les trois présidences de la Commission.

Phase 1: l'esprit de pionnier (1983–1988)

Walter Seiler a été le premier président de la CFST. Pour lui, l'objectif était de jeter les bases du fonctionnement et de la structure de la CFST et d'en définir les activités. Il s'agissait d'élaborer des conditions-cadres et de créer des organes afin que la Commission puisse remplir au mieux son mandat légal.

Bases et structure

Walter Seiler a été, pour reprendre les termes du premier secrétaire, Anton Guggi, l'«architecte de la Suva». Il a dû établir le concept de base de la CFST et les règlements présidant au

fonctionnement des commissions nouvellement créées. Une tâche sur mesure pour ce juriste de formation.

La période a été intense pour le premier secrétaire également. Anton Guggi a été nommé en avril 1983 et a dirigé les activités de la CFST jusqu'à son départ à la retraite en 2006 avec beaucoup d'engagement et de fortes compétences techniques. Il veillait à tout, coordonnant les activités et créant un dense réseau entre les personnes responsables des organes d'exécution et des commissions spécialisées et sous-commissions nouvellement créées.



1984: premier rapport annuel de la CFST.

¹ L'auteur de cette contribution ne peut bien entendu qu'esquisser les grandes lignes des 30 ans d'évolution de la CFST. Le lecteur averti devinera sans peine que beaucoup de thèmes n'ont pas pu être évoqués ou ne l'ont été que brièvement pour des raisons de place.

² Message relatif à la loi fédérale sur l'assurance-accidents du 18 août 1976 (76.069)



Programmes de sécurité menés avec succès sur les thèmes des échelles, des chutes de plain-pied et du levage et du port de charges.

Voici les principaux jalons de la période courant de 1983 à 1988.

Organisation

- Détermination du règlement général
- Création du secrétariat
- Constitution de commissions spécialisées et de sous-commissions (voir encadré)

Délimitation / Collaboration

- Entretiens, négociations et conventions de coopération avec les différents organes d'exécution
- Etablissement d'une liste de délimitation en accord mutuel
- Approbation de différents contrats de la Suva avec des organisations spécialisées

Bases / Application uniforme des prescriptions en matière de sécurité / Unité de doctrine

- Travail de base (données d'entreprise, adresses d'entreprises, chiffres-clés)
- Elaboration et adoption de premières directives (par ex. installations de distillation pour les liquides inflammables [1987], travaux forestiers)
- Elaboration des directives CFST pour la sécurité au travail
- Elaboration d'un guide d'harmonisation de l'exécution de la sécurité au travail

Information / Formation

- Elaboration d'un concept d'information
- Elaboration d'un premier programme de sécurité en tant que thème prioritaire interbranches (échelles)
- Elaboration d'un concept de formation et, partant, du premier cours CFST de sécurité au travail
- Organisation de premières journées (JSST, Journée des chefs CFST, Journée de travail CFST)
- Instauration d'un bureau d'annonce pour éviter les doublons lors des projets d'informations et des actions de sécurité

Financement

- Fixation du montant du supplément de prime
- Elaboration du règlement d'indemnisation
- Répartition conforme aux besoins des ressources financières disponibles
- Mise en place d'une commission de révision

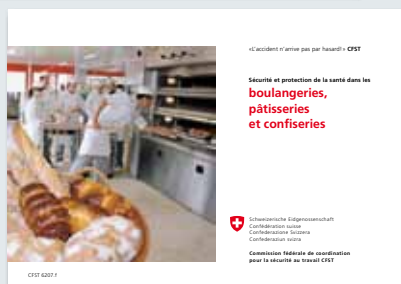
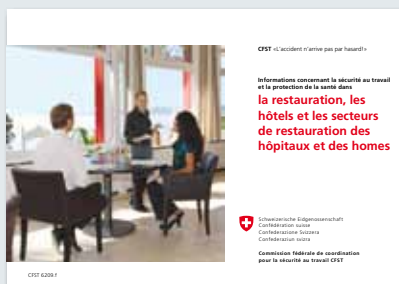
L'ère de Walter Seiler a été marquée par l'esprit de pionnier et par des approches de solutions pragmatiques et consensuelles. Le premier président de la CFST a fait preuve d'une clairvoyance étonnante, car nombre des bases établis ont fait leurs preuves et demeurent valables aujourd'hui.

Phase 2: développement et approfondissement (1989 – 1998)

Avec Dominik Galliker, la CFST a eu comme président un physicien et un fin connaisseur de la sécurité au travail à partir de 1989. Dès le début membre de la CFST, Dominik Galliker a apporté sa contribution à l'ère des pionniers. Les bases étaient là, un instrument en bon état de fonctionnement était prêt à être utilisé. Les activités dévolues à la CFST, application uniforme des prescriptions de sécurité dans les entreprises ainsi que coordination des activités de prévention, pouvaient être développées. Trois programmes de sécurité ont été menés avec succès sous l'égide de Dominik Galliker:

- Sprossi (échelles)
- Gare aux faux pas (chutes de plain-pied)
- Portez futé (levage et port de charges)

La composition de la Commission a également montré que la collaboration des partenaires sociaux était nécessaire à la réussite des programmes de sécurité et à la meilleure acceptation des activités de prévention. A partir de 1993, les employeurs et les travailleurs ont été représentés par deux délégués chacun aux séances de la CFST.



Moult nouvelles *directives* ont vu le jour à cette époque ou ont été actualisées, généralement pour les machines, les appareils et les produits chimiques. Le 12 décembre 1990, la directive «Amiante floqué» a été adoptée. Vers le milieu des années 90, l'Europe a vu la création de très nombreuses réglementations qui ont également dû être prises en compte pour l'harmonisation avec les standards internationaux.

Actions de prévention dans différentes branches

Parallèlement au travail de base, de plus en plus d'activités de prévention spécifiques aux branches ont été développées. Citons par exemple l'édition jusqu'à la fin des années 90 des brochures de la série «L'accident n'arrive pas par hasard!», avec des programmes d'accompagnement correspondants pour les organes d'exécution cantonaux:

- Restauration
- Construction métallique
- Garages
- Boulangeries
- Entreprises administratives (assurances, banques)
- Entretien des textiles
- Commerce de détail

Tournant: la directive MSST

L'auteur de ces lignes a rejoint le secrétariat en 1996, année de l'introduction de la directive MSST, mise en vigueur le 1^{er} janvier après un temps de préparation dans certains comités. Cette directive précise les prescriptions de 1993 relatives à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (art 11 a-g OPA). C'est avec elle que la CFST a été perçue directement au niveau des entreprises et dans le public. Les entreprises devaient soit élaborer une propre solution MSST soit adhérer à une solution par branche, à une solution type ou à une solution par groupe d'entreprises. La thématique s'est avérée complexe et a donné quelque temps matière à des débats animés et à un travail important. En 1998, la CFST

a publié l'«Autoévaluation». Cet auxiliaire fournissant des renseignements sur la façon de satisfaire aux exigences de l'appel à des MSST a été envoyée un an plus tard à plus de 236 000 entreprises. En parallèle, la CFST a organisé des cours ASADO pour les organes d'exécution avec des travaux pratiques sur le thème des solutions interentreprises. Jusqu'en l'an 2000, 41 solutions par branche ont été approuvées.

Les cours de formation destinés aux chargés de sécurité et aux ingénieurs de sécurité ont également bénéficié d'un succès grandissant. Dans le même temps, les différentes journées de la CFST sont devenues des événements importants réguliers. La Journée de travail a été réservée à la formation continue et à l'échange d'expériences des organes d'exécution. La Journée suisse de la sécurité au travail JSST s'est de plus en plus assimilée à une plate-forme pour les cadres de l'industrie et du secteur des services transmettant les dernières connaissances et les axes prioritaires en matière de sécurité au travail.

Il était en revanche encore trop tôt pour une harmonisation des dispositions de protection des travailleurs de la loi sur le travail et de la loi sur l'assurance-accidents. Ou peut-être était-ce l'indice que le système existant n'était pas si mauvais. En tout cas, en 1998, la commission d'étude «Santé et sécurité au poste de travail», placée sous la direction de Walter Ackermann, est parvenue dans son rapport au DEFR à la conclusion d'une absence de consensus sur une nouvelle organisation et a indiqué que seules des améliorations ponctuelles du système existant étaient possibles. Cette situation n'a rien changé à

Les débuts de la CFST. Premières journées sur l'échange d'expériences des organes d'exécution et des spécialistes de la sécurité au travail. Le premier président, Walter Seiler (en haut à d.) et le deuxième président, Dominik Galliker (au milieu, debout) en action ainsi que la CFST en 1998 (photo en couleurs).

«L'accident n'arrive pas par hasard!»: série de brochures avec programmes d'accompagnement pour différentes branches des organes d'exécution cantonaux.





Walter Seiler,
premier président de la CFST.
Mandat de 1983 à 1989



Dominik Galliker,
président de la CFST
de 1989 à 1999



Ulrich Fricker,
président de la CFST
de 1999 jusqu'à aujourd'hui



Anton Güggi,
secrétaire de la CFST
de 1983 à 2006



Serge Pürro,
secrétaire principal de la CFST
de 2006 à aujourd'hui

mesures techniques, la communication a donc pris une importance croissante dans les activités de prévention.

La CFST a également suivi l'air du temps. En 1995, elle est apparue avec un nouveau logo remplacé en 2008 par le logo fédéral. A partir de 2001, ce sont les Communications, organe de publication de la CFST, qui ont fait leur apparition, avec une conception et un suivi professionnels. Le Rapport annuel a fait l'objet en 2002 d'un nouveau design, signalant vers l'extérieur qu'une communication intensive faisait également partie du travail de prévention. Avec 1,2 million de visiteurs, la présence de la CFST à l'Expo02 à Yverdon a représenté une véritable réussite.

Révision de la directive MSST

Fin 2001, plus de 90 solutions par branche, solutions par groupe d'entreprises ou solutions types étaient déjà certifiées. Pour les PME, les solutions MSST interentreprises constituent à n'en point douter la voie royale de la

sécurité au travail. Pour rendre possible un suivi professionnel, un service spécialisé MSST a été mis en place à Fribourg sous la direction d'Erwin Buchs. C'est fin 2001 qu'a également été organisée la première Journée de la CFST destinée aux organismes responsables pour offrir aux représentants des solutions par branche une plate-forme permettant de s'informer et de développer leurs solutions MSST. Des contrôles du système MSST ont été introduits en tant qu'instrument pour les organes d'exécution.

Il s'est avéré que la directive MSST devait faire l'objet d'une révision complète pour être mieux adaptée aux différentes structures des entreprises. Début 2007, la directive MSST révisée a été adoptée et a apporté les simplifications souhaitées pour les petites et très petites entreprises ainsi que pour les entreprises ne présentant pas de risques particuliers. L'intérêt économique de la sécurité au travail et de la protection de la santé a en particulier pu être mis en évidence pour l'économie et les entreprises.

la réussite de l'ère Galliker, caractérisée par Hansueli Scheidegger, ancien vice-président de la CFST et représentant de l'Office fédéral de l'économie et du travail (aujourd'hui SECO), par les termes «dynamisme, fortes compétences et engagement».

Phase 3: efficacité et optimisation (2000–aujourd'hui)

C'est en avril 1999 qu'Ulrich Fricker a pris la fonction de président de la CFST. Nul besoin pour cet économiste d'entreprise et spécialiste des assurances de se faire expliquer plus avant la signification micro- et macroéconomique de la prévention. Les résultats des activités de la CFST et, partant, des organes et des entreprises, se reflétaient déjà dans la statistique des accidents (cf. fig. 1). Pour encore améliorer ces résultats, il fallait une fine stratégie plaçant plus au centre l'homme, sa vision de la sécurité et son comportement en la matière. Outre des

Risque d'accident 1984–2011
Nouveaux cas enregistrés pour 1000 employés à plein temps

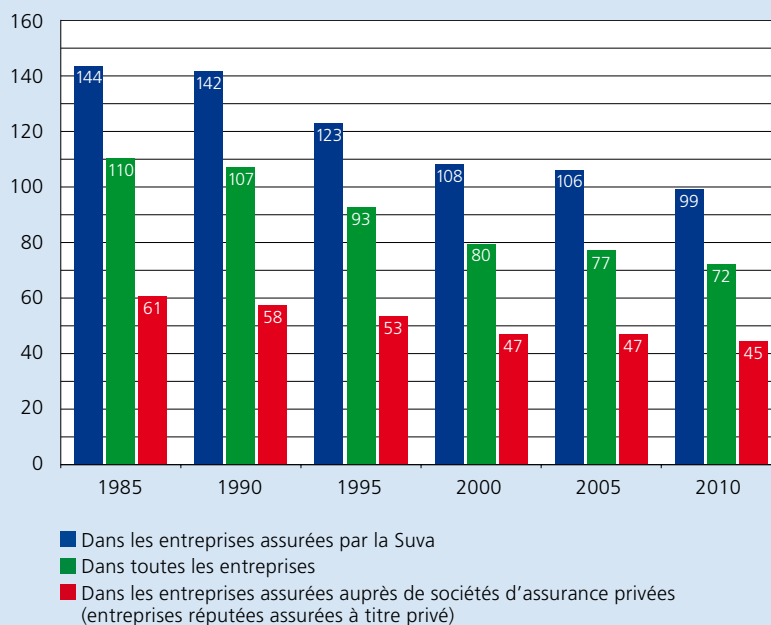


Fig. 1: le risque d'accidents est en recul constant ces dernières années.

Sensibilisation, campagnes et relations publiques

Serge Pürro a été nommé nouveau secrétaire principal en 2006. Erich Janutin, avocat et expert dans le domaine de la protection des travailleurs, est venu le rejoindre quelque temps plus tard en tant que suppléant. La nouvelle équipe a su reconnaître les tendances du moment et a poursuivi les projets, les relations publiques ainsi que la coopération. Ces dernières années, différentes campagnes et actions se sont ainsi orientées sur la réduction de la fréquence des accidents et sur la sensibilisation générale au thème de la sécurité au travail.

Dans le secteur des *services*, il s'agissait de sensibiliser plus fortement les cadres dirigeants et les collaborateurs à la sécurité au travail et à la protection de la santé, ce qui s'est traduit par l'élaboration de différents auxiliaires et campagnes. En septembre 2011, la CFST a reçu la médaille d'or pour le court métrage «*Headbanger*» au huitième Festival international du film et du multimédia d'Istanbul. En mai 2013, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) a décerné une distinction à l'instrument de prévention en ligne *Box CFST pour la prévention au bureau* dans le cadre du concours pour la bonne pratique en Europe (cf. article à la p. 30).

Dans le secteur du *prêt de personnel*, un projet a été poursuivi pendant plusieurs années sous la direction d'Erich Janutin pour clarifier la situation triangulaire complexe existant entre le bailleur de services, l'entreprise locataire de services et le travailleur. Le «*Passeport de sécurité personnel*» a en particulier constitué un succès et s'est depuis lors étendu à toutes les branches.

Eviter les accidents graves et mortels

Le programme «*Vision 250 vies*» a été lancé en particulier pour éviter les accidents mortels et les accidents graves entraînant une invalidité. Il a pour base

le modèle international des cinq piliers, dont l'approche sous-jacente est la «*Vision zéro*» et qui vise une culture de la prévention globale (cf. à cet effet les *Communications* n° 73, décembre 2011). Il comporte d'une part des actions et des campagnes dans les branches suivies par la Suva telles que la construction et l'industrie (règles vitales, Charte de la sécurité); d'autre part, sous le label *SAFE AT WORK*, des actions ciblées sont également menées dans le domaine d'exécution des cantons ou du SECO, notamment dans le secteur de la boucherie et de l'économie carnée, du secteur de l'agriculture et des garages.

Perspectives: flexibilité et coopération

La sécurité au travail et la protection de la santé nécessitent davantage d'interdisciplinarité, car le monde du travail a connu de profondes mutations ces dernières années (cf. également à cet effet l'article de Marino Menozzi, p. 16). Les frontières ne sont plus fixes, et les causes des problèmes de santé ne peuvent pas toujours être réparties avec clarté. Le président actuel de la CFST, Ulrich Fricker, n'est pas par hasard un grand défenseur de la pensée et de l'action axées sur les processus. C'est uniquement ainsi que les résultats de la prévention continueront de s'améliorer

et que la culture de la sécurité sera durablement ancrée dans les entreprises. Une prévention moderne ne doit pas seulement tenir compte des facteurs objectifs, mais également des facteurs subjectifs. Flexibilité, interdisciplinarité et coopération sont les impératifs du moment. Dans ce contexte, que la CFST occupe une place déterminante en tant que centrale de coordination est une évidence.

Commissions spécialisées et sous-commissions

La CFST siège quatre fois par an. Le travail de base à proprement parler et la préparation des activités importantes (directives, etc.) ont été assumés au cours des 30 dernières années par différentes commissions spécialisées et sous-commissions se composant majoritairement de membres de la CFST, mais également d'experts externes. Certaines ont disparu entre-temps, ayant rempli leur mission. Le tableau suivant donne un aperçu des commissions de la CFST encore actives aujourd'hui.

Organe	Présidence / Direction
Commission spécialisée «Bâtiment»	Adrian Bloch, Suva
Commission spécialisée «Chimie»	Edgar Käslin, Suva
Commission spécialisée «Equipements de travail»	Guido Bommer, Suva
Commission spécialisée «Directives»	Serge Pürro, CFST
Commission spécialisée «Formation de caristes»	Guido Bommer, Suva
Commission spécialisée «MSST»	Serge Pürro, CFST
Commission des finances	Edouard Currat, Suva
Commission d'examen	Erich Janutin, CFST
Sous-commission Règlement d'indemnisation Cantons/SECO	Peter Meier, AIPT



Entrée en vigueur de la LAA et de l'OPA

Mise en place du secrétariat
Règlement général
Règlement d'indemnisation
Commissions spécialisées et sous-commissions
Travail de base
Supplément de prime
Guide de procédure d'exécution
Conventions avec des organisations spécialisées
JSST, Journée des chefs
Cours CFST

Directive MSST

Premières solutions par branche

Portez futé

Actions dans différentes branches
(entreprises administratives, entretien des textiles, commerce de détail)



1983

1984

1989

1996

1999

Nomination des premiers membres de la CFST

Président Walter Seiler,
secrétaire Anton Guggi



Nomination d'Ulrich Fricker

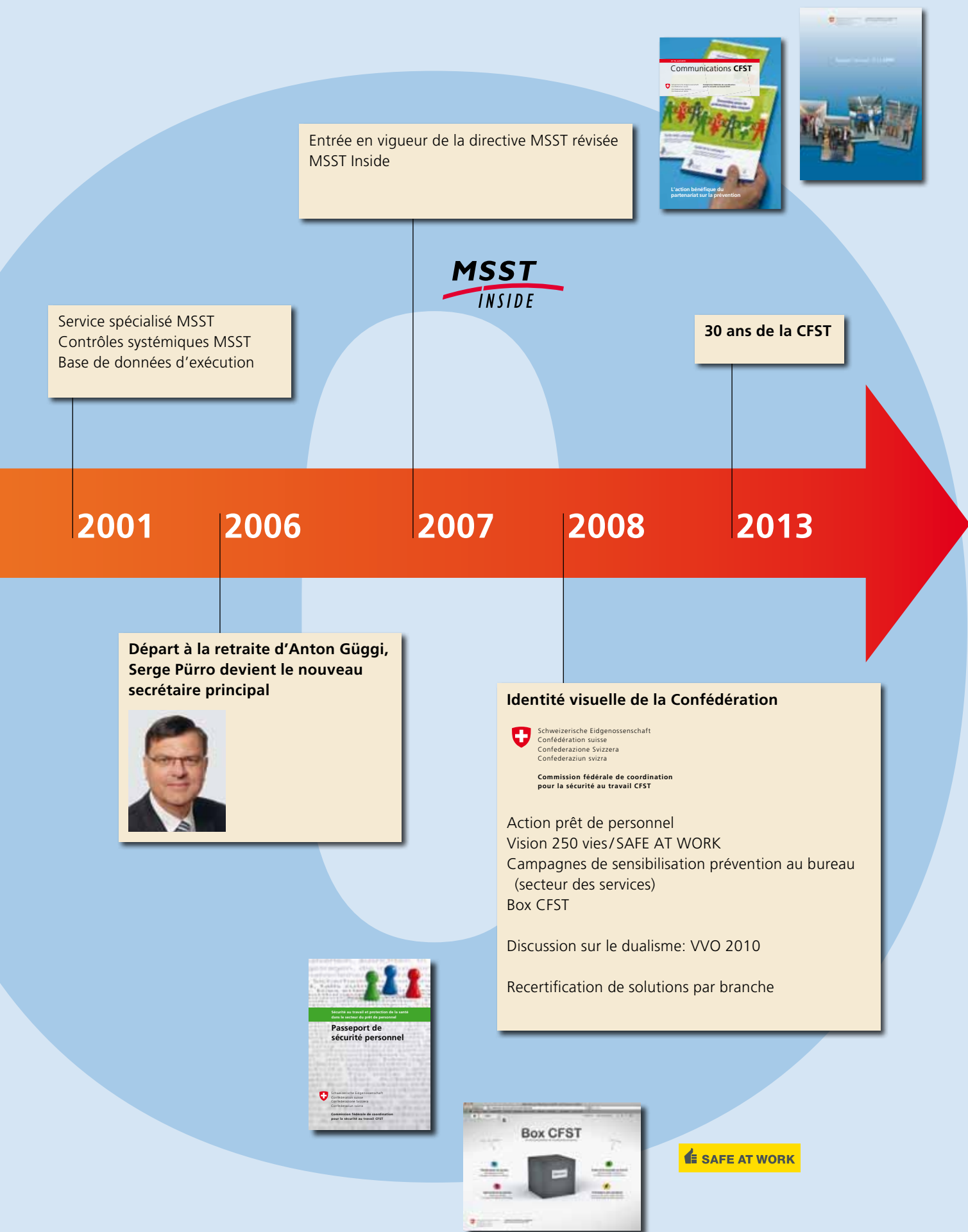
Approbation de nombreuses solutions par branche, par groupes d'entreprises et de solutions types
Représentation de l'OFSP au sein de la CFST



Nomination de Dominik Galliker

Directives (par ex. «Amiante floqué»)
Echelles, chutes de plain-pied
Actions dans différentes branches (restauration, garages, construction métallique, boulangeries)
Représentation des travailleurs et des employeurs à la CFST





MSST
INSIDE

30 ans de la CFST

**Départ à la retraite d'Anton Guggi,
Serge Pürro devient le nouveau
secrétaire principal**



Identité visuelle de la Confédération

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST**

Action prêt de personnel
Vision 250 vies/SAFE AT WORK
Campagnes de sensibilisation prévention au bureau
(secteur des services)
Box CFST

Discussion sur le dualisme: VVO 2010

Recertification de solutions par branche



Peter Meier,
vice-président de la
CFST, chef de la division
Conditions de travail à
l'Office de l'économie
et du travail de Zurich¹

! Rôle, attributions et priorités de la CFST au fil du temps

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a parcouru un long chemin en 30 ans et s'honore d'un bilan prospère (voir l'article de Serge Pürro, p. 4). Les mutations économiques de ces dernières décennies ont évidemment obligé la CFST à reconsidérer ses priorités dans l'éventail de ses attributions. Celles-ci consistent moins à réglementer et engager des actions qu'à informer, coordonner et optimiser. La fonction de plaque tournante de la CFST n'en prend que davantage d'importance. Pour relever les défis à venir de la protection des travailleurs, la CFST s'impose plus que jamais comme un acteur incontournable.

Origines et attributions

La naissance de la CFST remonte à la promulgation de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) du 20 mars 1981. Vu la multiplicité des organes d'exécution et de surveillance ainsi que la législation duale applicable à la protection des travailleurs (LTr/LAA, voir figure 1), le Conseil fédéral et le Parlement ont alors reconnu la nécessité de mettre en place un organe de coordination doté de telles compétences².

En tant qu'organe central de la prévention des accidents et maladies professionnels, la CFST édicte des directives, veille à l'application uniforme des prescriptions de sécurité dans les entreprises et à la répartition des ressources financières au service de la prévention. Elle fait office de plaque tournante entre les divers organes d'exécution et veille à une collaboration partenariale et efficiente entre les inspections cantonales du travail, le SECO, la Suva et les organisations spécialisées. Il lui appartient

également de clarifier les questions de délimitation. Elle exerce une fonction importante dans le domaine de l'information et de la formation. Elle organise et finance des cursus pour les spécialistes de la sécurité et les ingénieurs de sécurité et publie un large éventail de brochures et d'outils pratiques en matière de prévention. Pour promouvoir la sécurité au travail, elle conduit des programmes et mène des actions d'envergure nationale ou sectorielles.

Composition et méthodes de travail

La CFST est une commission à pouvoir décisionnel extraparlamentaire permanente et, comme telle, un organe administratif décentralisé de la Confédération. Elle se compose de représentants des assureurs, des organes d'exécution, de délégués des organisations d'employeurs et de salariés ainsi que d'un représentant de l'Office fédéral de la

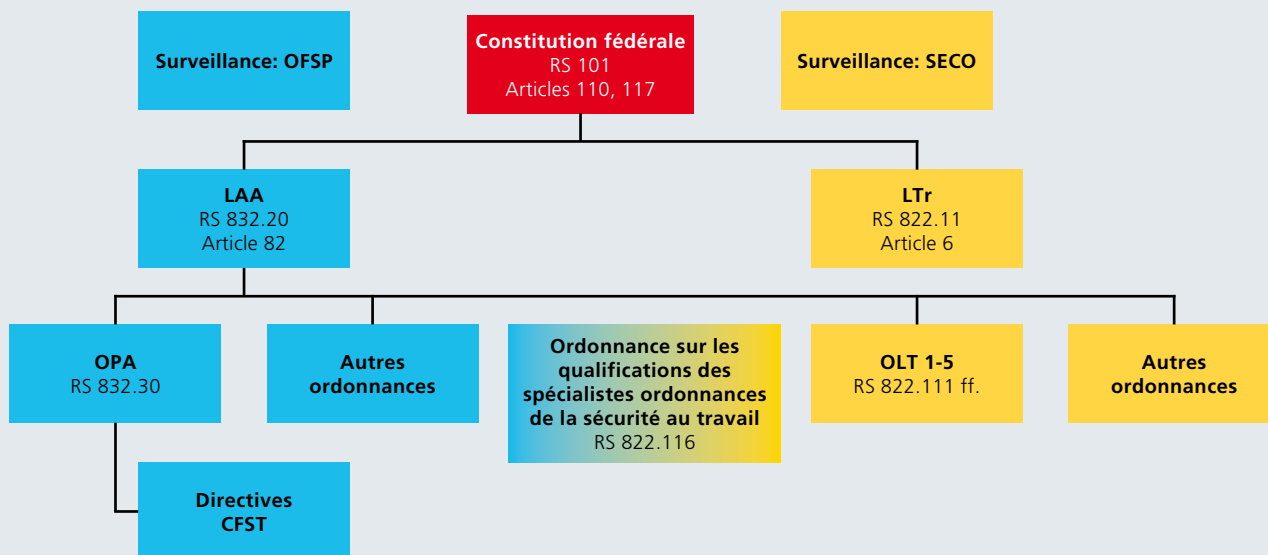


La CFST s'engage pour l'application uniforme des prescriptions en matière de sécurité dans les entreprises.

¹ Avec l'assistance rédactionnelle de Thomas Hilfiker, elva solutions, Meggen

² Message à l'appui d'un projet de loi fédérale sur l'assurance-accidents du 18 août 1976 (76.069)

Protection des travailleurs en Suisse



La santé et la sécurité au travail sont régies actuellement par deux lois distinctes. La LAA couvre la sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels), alors que la LTr énonce les dispositions relatives à la protection générale de la santé. Les deux législations régissent des situations identiques de façon parallèle et parfois avec des recoupements. A cette dualité juridique font écho deux organisations d'exécution elles aussi parallèles, des modes de financement et des voies de droit différents. La législation et la haute surveillance relèvent de deux départements et offices fédéraux distincts: le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour la loi sur le travail, le Département de l'intérieur (DFI) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour la loi sur l'assurance-accidents.

L'exécution des dispositions relatives à la sécurité au travail est répartie entre la Suva, les cantons, le SECO et diverses organisations spécialisées. La haute surveillance de l'exécution de la LTr et de l'activité d'exécution des cantons dans le domaine de la LAA incombe au SECO. La haute surveillance de l'exécution de la LAA relève de l'OFSP.

Figure 1: dualité juridique de la protection des travailleurs.

santé publique. Sa présidence est assurée par la Suva. La Commission se réunit quatre fois par an et, lors de ces séances, entérine les affaires en cours et adopte les propositions. Les décisions de la CFST ont force obligatoire pour les assureurs et les organes d'exécution.

Des commissions spécialisées et des sous-commissions ont été instituées pour les travaux de base. Elles préparent notamment les affaires suivantes:

- élaboration de directives
- délimitation des domaines de compétence des organes d'exécution
- financement de l'activité de prévention
- approbation de solutions interentreprises MSST
- coordination des actions de prévention, application de programmes de sécurité
- activités de formation et d'information
- organisation de conférences

Certaines de ces commissions spécialisées et sous-commissions sont perma-



L'instruction est déterminante pour la prévention des accidents professionnels.

nentes, d'autres ne sont actives que jusqu'à la conclusion des travaux définies pour elles (voir liste actuelle, p. 9).

Le secrétariat est l'unité de réalisation proprement dite. C'est là que convergent toutes les activités. Le secrétariat répond aux questions liées à la coordination de l'activité d'exécution et organise l'échange d'informations parmi les organes d'exécution. Il prépare et

amène à maturité décisionnelle en vue des séances de la CFST les affaires traitées en commissions spécialisées et en groupes de travail. Le secrétariat est implanté à Lucerne, à la Suva, et dirige en outre un service spécialisé MSST à Fribourg. Les liens forts qui l'unissent à la Suva se traduisent par de nombreux avantages en termes d'organisation, mais parallèlement, la CFST veille toujours à défendre équitablement les

intérêts des cantons et du SECO ainsi qu'à soutenir et promouvoir l'échange d'expériences et la coopération entre les organes d'exécution.

Un éventail de tâches en mutation

Pendant les deux premières décennies, la CFST a exercé essentiellement une activité structurante sur le plan de la réglementation. Elle a émis toute une série de directives, approuvé la signature de contrats avec des organisations spécialisées, mené des programmes de sécurité et des actions, conçu des cursus de formation et clarifié des questions d'organisation entre les organes d'exécution. Le financement de l'activité de

prévention était et demeure évidemment une attribution particulièrement importante.

Depuis le début des années 2000, les mutations que connaît la structure de l'économie à l'échelle mondiale sont autant de nouveaux défis pour les organes d'exécution et les spécialistes de la prévention. Indépendamment du respect des réglementations en vigueur, l'heure est à la responsabilité individuelle et à une planification des mesures tout en souplesse, en fonction des dangers, nouveaux ou changeants. Les installations et les processus techniques ayant gagné en sécurité, le travail de prévention doit se concentrer de plus en plus sur l'optimisation des comportements.

La sécurité au travail fait partie intégrante des tâches de direction d'une entreprise et requiert une culture de la sécurité vécue au jour le jour pour demeurer vraiment efficace. Du fait de la montée en puissance du secteur tertiaire, l'accent s'est déplacé vers des facteurs «mous» tels que les problèmes psychosociaux et les troubles de la santé associés au travail. Si la prévention des accidents et maladies professionnels demeure au cœur des activités, il n'empêche que la hausse croissante des coûts de traitement des troubles musculo-squelettiques, du stress et de l'épuisement professionnel (burnout) exige des analyses approfondies et des approches nouvelles.

La nécessité grandissante de mener de front les deux domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé, dont il est prouvé qu'ils influent l'un sur l'autre, interdit toute délimitation précise, ce qui a soulevé sans cesse, les dernières années, des questions de compétence parmi les organes d'exécution mais également, notons le bien, des interrogations sur le financement de l'exécution et de la prévention.

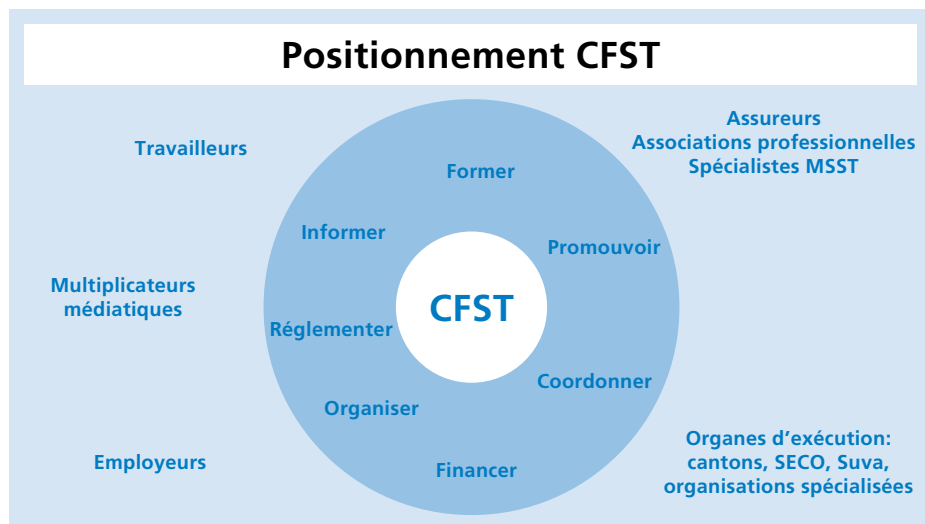
Le rôle de la CFST est plus important que jamais

Dès les années 90, le sujet de la dualité a fait débat. Il s'est traduit en 1999 par la rédaction d'un rapport à l'intention du Département fédéral de l'économie de l'époque (DFE, aujourd'hui DEFR), dont voici la conclusion: face à l'impossibilité de se mettre d'accord sur un modèle de réorganisation, il a été proposé d'apporter des améliorations ponctuelles au système en place. Peu de choses ont changé depuis lors, et c'est peut-être mieux ainsi, car le modèle a fait ses preuves dans l'ensemble. Il souligne d'autant le rôle qu'assume la CFST en tant qu'instance de médiation, d'organe de coordination et de plaque tournante de l'information.

Les questions de délimitation, de chevauchement des compétences, de doublons et de financement occupent régulièrement les commissions et les



La sécurité au travail fait partie intégrante des tâches de direction d'une entreprise.



Fonction de plaque tournante de la CFST

Déplacement des priorités dans l'éventail des attributions de la CFST

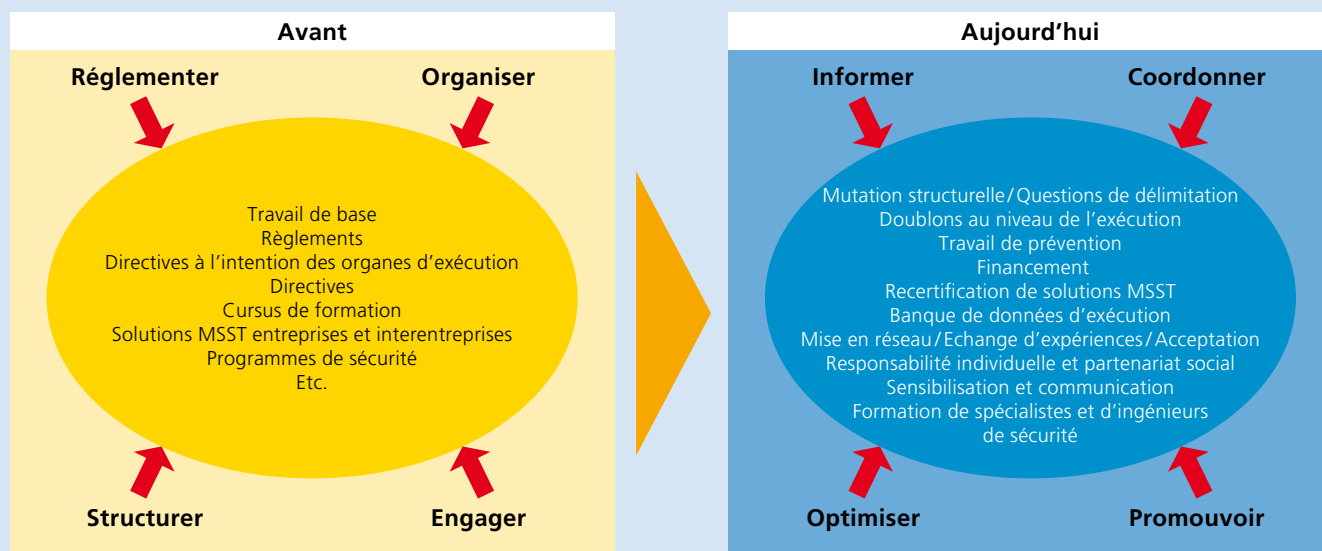


Figure 3: déplacement des priorités dans l'éventail des attributions de la CFST.

groupes de travail. Dans le cadre du projet d'optimisation de l'ordonnance et de l'exécution (VVO2010), divers groupes de travail ont élaboré des amorces de solution afin d'éliminer ou

de minimiser les doublons dans les ordonnances et l'exécution. Le résultat de ces travaux a été soumis aux offices fédéraux compétents (OFSP et SECO) et au Conseil fédéral pour décision.

Un groupe de travail constitué de représentants des cantons, du SECO, de la Suva et du secrétariat de la CFST s'est penché par ailleurs sur la finalisation de contrats types de prestations censés régir les conventions de prestations conclues avec les organes d'exécution. Les premières ébauches sont disponibles et seront traitées par la CFST à l'issue de la consultation.

La CFST mise sur une collaboration forte et partenariale entre les organes d'exécution. Il s'agit de tenir compte de la diversité fédéraliste des organes d'exécution cantonaux et, avec les centres de compétence de la Suva (sécurité au travail et prévention des maladies professionnelles) et du SECO (protection de la santé), de mettre sur pied une organisation globale percutante de protection des travailleurs. La solution des problèmes à venir passe par le maintien des compétences de la CFST, voire leur extension. Le secrétariat lui-même devrait être renforcé en personnel afin de pouvoir répondre de façon efficace au besoin croissant de coordination.

Les deux articles qui suivent de Marino Menozzi (p. 16) et de Sabine Steiger-Sackmann (p. 18) révèlent les voies et scénarios envisageables pour relever les défis à venir et précisent quelles sont les possibilités juridiques d'améliorer le travail de prévention.



Les facteurs nuisibles pour la santé sont en constante augmentation avec le développement du secteur tertiaire.



Marino Menozzi, privat-docent, Département des sciences et technologies de la santé, EPF Zurich

■ Monde du travail en mutation: conséquences pour la science du travail

La science du travail étudie les conditions des travailleurs. Au fil des ans, avec la complexité croissante d'un monde du travail en constante mutation, elle s'est dotée de plus en plus de disciplines scientifiques. En raison de la raréfaction des ressources, l'écart entre une orientation interdisciplinaire et globale et une approche de plus en plus fondée sur des disciplines individuelles prometteuses s'agrandit et représente un défi croissant. Or la science du travail doit avoir comme objectif de résoudre les questions qui se posent avant que les problèmes ne surgissent.

Parallèlement à la mutation du monde du travail, les domaines de la science du travail ont eux aussi évolué. Les exemples suivants, tirés du siècle dernier, montrent que cette évolution s'opère également en Suisse. Dans les années 50, le professeur E. Grandjean, de l'EPF Zurich, a étudié les effets de différentes tailles de lames de scie utilisées dans des travaux en forêt sur les efforts à fournir pour les manipuler (cf. fig. 1). Des scientifiques suisses du travail se sont penchés sur le travail de nuit dans les années 60, sur les bureaux paysagers dans les années 70, sur les postes équipés d'écrans dans les

années 80 et sur les interactions entre l'homme et l'ordinateur dans les années 90. En raison de la complexité croissante des thèmes traités par la science du travail, de plus en plus de disciplines y ont été intégrées, et aujourd'hui, des parties externes au monde scientifique sont également impliquées. Pour citer un exemple, dans le domaine de l'ergonomie, le travail est planifié en tenant compte aussi bien d'aspects corporels, mentaux et organisationnels que des besoins des différentes cultures, de l'opinion publique, de la politique, de l'économie, etc.

en plus de peine à apporter leur contribution à la science du travail. La raréfaction des ressources oblige les scientifiques à se concentrer sur certaines disciplines. Or les réflexions scientifiques sur le monde du travail demandent à ce que l'enseignement et la recherche suivent une approche multidisciplinaire, globale et axée sur les solutions. La science du travail a pour objectif de créer des conditions favorables pour le bien-être des travailleurs en garantissant sécurité optimale, efficacité et qualité à la fois du travail et des produits.

La raréfaction des ressources freine le développement

Donner une assise de plus en plus large aux enseignements retirés dans le domaine de la science du travail s'est avéré prometteur. Néanmoins, cette approche a également ses limites. En effet, les ressources disponibles pour la recherche et l'enseignement augmentent moins vite que les besoins du monde du travail en matière de bases scientifiques. Dans les autres disciplines telles que la physique, la biologie ou la psychologie, les ressources sont également de moins en moins nombreuses, si bien que les scientifiques ont de plus

Futurs enjeux de la science du travail

Les questions liées au travail devraient être formulées et clarifiées en amont. La science du travail tient donc compte à la fois des futurs besoins de la société et de ceux du monde politique et économique. Pour suivre une approche tournée vers l'avenir, deux conditions doivent être remplies. D'une part, l'enseignement et la recherche doivent le mieux possible être orientés sur le travail tel qu'il se présentera plus tard. D'autre part, étant donné que l'avenir n'est pas prévisible à 100 %, il est nécessaire de disposer d'une sorte de capital-risque.

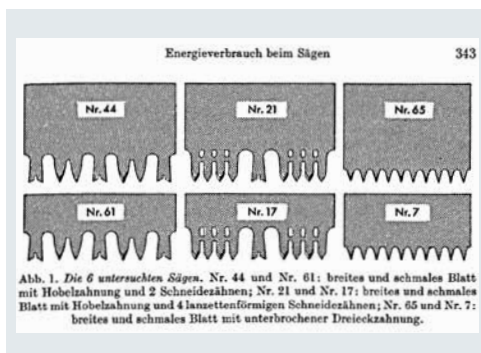


Fig. 1: travaux de recherche dans le passé: efforts fournis lors de l'utilisation de différentes lames de scies.
Source Greanjean E. et al., voir bibliographie.

L'automatisation croissante du travail aura des implications sur quasiment tous les postes de travail, au bureau comme à l'usine. De plus, les nouveaux médias électroniques créent de nouvelles formes d'interactions, ce qui augmente encore la complexité des exigences posées aux travailleurs. La manipulation d'un ordinateur, d'un trackpoint ou d'un joystick nécessite déjà une bonne coordination des mouvements du corps et des sens. Les interfaces homme-machine seront de plus en plus nombreuses à faire appel à plusieurs de nos sens comme la vue, l'ouïe ou le toucher. Les nouveaux équipe-



Fig. 2: les nouveaux équipements, par exemple les lunettes Google, et l'apparition de nouvelles tâches demanderont des connaissances de plus en plus étendues.

ments, par exemple les lunettes Google (voir figure 2), et l'apparition de nouvelles tâches demanderont des connaissances de plus en plus étendues.

Il est en effet intéressant de constater que les connaissances sur les performances corporelles et sensorielles gagneront de nouveau en importance dans la planification du travail. Depuis qu'elle a été créée, la science du travail s'est surtout de plus en plus intéressée au travail mental, plaçant au deuxième rang les performances corporelles et sensorielles. Aujourd'hui, dans l'enseignement et la recherche, l'accent est ainsi mis sur des aspects liés aux sciences sociales. Pour se préparer au nouveau contexte, il sera nécessaire de donner davantage d'importance aux aspects sensoriels, et plus généralement aux aspects corporels.



Fig. 3: importance croissante des interfaces homme-machine dans le monde moderne du travail.

La science du travail comme mandat social

La problématique de la raréfaction des ressources décrite ci-dessus pourrait bien ralentir les progrès dans le domaine de la science du travail. Il est plus aisé pour les scientifiques de faire aboutir leurs recherches et d'obtenir des ressources en étudiant une discipline individuelle qu'en intervenant dans le cadre plus global de la science du travail. Cette tendance au chacun pour soi qui prévaut dans le monde scientifique implique que les travaux se bornent à des matières isolées, ce qui va à l'encontre de l'approche axée sur les solutions. On court alors le risque de ne plus pouvoir répondre aux besoins de la société, qui demande une adaptation du monde du travail aux personnes. Il

faut alors se demander si la société ne devrait pas prendre elle-même les choses en main et créer les conditions nécessaires à la prospérité de la science du travail. Le plus difficile n'est pas de trouver les moyens financiers. En effet, il serait plus compliqué, mais également plus efficace, de donner aux scientifiques un mandat social allant bien au-delà de ce qui existe actuellement en Suisse.

Bibliographie

- Grandjean E., Egli R., Rhiner A., Steinlin H., Der menschliche Energieverbrauch der gebräuchlichsten Waldsägen, *Waldsagen, Helvetica Physiologica Acta*, 1952: 10; pp. 342–348
- Grandjean E., Jaun HW., Ermüdmessungen bei Telefonistinnen während der Nacharbeit, *Zeitschrift für Präventivmedizin*, 1960: 5; pp. 143–152
- Nemecek J., Grandjean E., Results of an ergonomic investigation in large offices, *Human Factors*, 1973: 15(2); pp. 111–124
- Rey P., Meyer JJ., Bousquet A., Eye survey of visual display operators, *Klinische Monatsblätter für Augenheilkunde*, 1982: 180(5); pp. 370–372



Sabine Steiger-Sackmann,
Dr en droit, avocate,
Centre de droit social,
ZAHW, Winterthur

■ Le droit: obstacle ou aide à un travail de prévention moderne?

La prévention des accidents et la protection de la santé au travail sont, depuis un siècle, des obligations légales en Suisse. Les actions en responsabilité et les contrôles des autorités reposent sur des normes juridiques. Celles-ci donnent du poids au travail de prévention, mais peuvent également se révéler être un obstacle si elles ne répondent plus aux exigences de notre temps.

La prévention, une obligation légale

Où en serait la prévention des accidents aujourd'hui s'il avait fallu laisser aux seules victimes le soin, par des actions en responsabilité, de veiller à davantage de sécurité sur les lieux de travail? La réduction des dommages consécutifs aux accidents professionnels tient assurément au fait que l'Etat a imposé aux employeurs une obligation de prévention de droit public et contrôle son respect. L'enquête ESENER menée à l'échelle de l'Europe a révélé que les normes juridiques motivent sérieusement les entreprises à se préoccuper de prévention au travail¹.

Les normes juridiques décrivent le contenu de cette obligation et les incitations ou sanctions au regard des assurances, mais également l'organisation et le financement des instances de surveillance et de contrôle. Pour que les objectifs de prévention puissent aboutir, il faut à la fois que la conduite du comportement des employeurs telle qu'elle est visée «fonctionne» et que la structure de l'autorité de surveillance «convienne».

Orienter le comportement par des normes juridiques?

Les normes juridiques sont censées être efficaces. Rapportées à la protection des travailleurs, elles ont pour objectif, par exemple, de prévenir les atteintes à la santé sur les lieux de travail. Les normes peuvent servir à orienter le comportement des personnes dans le sens sou-

haité, sous réserve de remplir certaines conditions: les destinataires doivent se sentir interpellés. Les éléments de comportement «normalisés» doivent se garder d'une complexité excessive sans pour autant ne concerner que des phénomènes isolés. Il convient d'aménager les normes juridiques de manière qu'elles puissent s'imposer socialement, c'est-à-dire que les intéressés puissent négocier



Lorsque les normes juridiques constituent un obstacle, elles doivent être adaptées aux mutations du monde du travail afin de permettre la promotion d'objectifs de prévention modernes.

¹ AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (EU-OSHA), ESENER – Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents – Gestion de la sécurité et de la santé au travail, Luxembourg 2010, p. 51.

et concrétiser la prévention à chaque poste travail sans avoir à mobiliser l'appareil juridique. Pour que les normes pénètrent la conscience des personnes concernées, il faut éviter d'en changer trop vite. Orienter efficacement les comportements nécessite de surcroît des sanctions ou des incitations suffisamment fortes. Enfin, la sanction doit être plausible au point de faire comprendre que l'on ne gagne rien à enfreindre le droit.

En matière de *prévention des accidents*, les conditions évoquées semblent être réunies pour l'essentiel. Toujours est-il que les accidents du travail ont pu être réduits dans des proportions réjouissantes. Il faut également voir que le déplacement des activités professionnelles vers le secteur tertiaire et les progrès techniques réalisés dans l'industrie se sont traduits par une réduction des risques d'accident au travail. Cela dit, il suffit de s'interroger sur l'efficacité des normes juridiques dans la prévention des *maladies* professionnelles pour comprendre que l'analyse verse dans le sens contraire. En l'espèce, les normes ne paraissent pas agir de façon comparable.

Cette situation tient en partie à des processus différents: les dommages à l'appareil locomoteur et les affections psychiques n'ont pas pour origine des événements isolés ou ponctuels. Leurs causes sont à rechercher au contraire dans des contraintes de faible intensité, certes, mais de longue durée. Ces contraintes ne sont généralement pas mesurables de façon objective, au moyen de seuils par exemple. Seules les séquelles sont le plus souvent visibles, à l'instar de lésions dorsales ou du burn-out. Ces affections résultent souvent, sans doute, du concours de plusieurs facteurs. Sur le fond, donc, des normes sont impuissantes à orienter le comportement de manière conditionnelle (si..., alors). Pour l'associer à la prévention au travail, il faut par conséquent chercher des voies nouvelles.

Structures utiles et gênantes

Les accidents sont matière à concevoir des mesures de prévention concrètes. Ainsi, l'analyse des causes d'accidents provoqués par des faux pas permet de

mettre au point des campagnes de prévention adéquates. Or qui assume ce rôle face à des maladies professionnelles? Pourquoi les inspections du travail obtiennent-elles si peu de résultats? Faut-il adjoindre à l'assurance-invalidité une division prévention pour faire en sorte qu'elle soit, elle aussi, «mieux qu'une assurance»?

Considérer les risques de maladie professionnelle avec le même sérieux que les risques d'accident implique un changement de structures et un financement approprié. Plus le temps passe, moins la séparation organisationnelle des domaines de prévention «accidents» et «maladies» ou leur normalisation dans la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la loi sur le travail (LTr) se justifient, car elles font obstacle à une prévention exhaustive. Jamais la prévention des accidents n'a pu se passer de la prise en considération des risques d'atteinte du psychisme (monotonie, stress). Il est urgent aujourd'hui d'accorder une attention plus large à ces risques afin d'éviter à la fois les accidents et les maladies.

Il faut également attacher une plus grande importance à la sensibilisation par l'information et le conseil, précisément parce que, aujourd'hui encore, les risques de maladie sont davantage sous-estimés que les risques d'accident. Cette condition requiert bien entendu des moyens financiers en conséquence. De telles ressources ne sont actuellement disponibles que pour mettre en œuvre la prévention des accidents au travail, grâce aux recettes des suppléments pour la prévention AP. Un supplément pour la prévention sur les cotisations AI des employeurs permettrait de mener un travail de prévention systémique et exhaustif.

Pour être à même de promouvoir des objectifs de prévention modernes, les normes de droit doivent être adaptées aux mutations que traverse le monde du travail. Cette mise à jour s'imposera au plus tard lorsque que les normes actuelles se révéleront être un obstacle, ce qui est déjà le cas pour la prévention des maladies professionnelles.





Thomas Hilfiker, lic. ès lettres, conseiller en communication et marketing, elva solutions, Meggen

■ Symposium commémoratif des 30 ans de la CFST

Le 10 juillet 2013 s'est tenu le symposium commémoratif des 30 ans d'existence de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. C'était l'occasion de dresser une rétrospective des années écoulées, à laquelle ont succédé des exposés et des interviews en binômes qui ont permis d'avoir une vision approfondie des mutations en cours dans le monde du travail et de leurs répercussions sur la prévention et les développements futurs dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

La CFST organise ses séances d'été à tour de rôle dans un autre canton. Cette année, elle a décidé de combiner cette séance annuelle avec le symposium commémoratif. Ce n'est donc pas un hasard si elle a choisi le canton de Lucerne, car c'est là qu'elle a son siège social, dans l'enceinte du bâtiment principal de la Suva. Dans son allocution de bienvenue, le chef du gouvernement du canton de Lucerne, Guido Graf, n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction de recevoir la célébration dans sa circonscription. D'autant plus que, en sa qualité de chef du département de la santé et des affaires sociales, il reconnaît pleinement l'importance de la prévention. Il a rappelé par ailleurs que le canton de Lucerne entretient de longue date des liens étroits avec les assurances sociales, comme en témoigne le fait qu'elle héberge, outre la CFST et la Suva, le siège de plusieurs autres grandes caisses-maladie. Sans oublier que les deux cours de droit social du Tribunal fédéral siègent également à Lucerne.



Allocution de bienvenue de Guido Graf, chef du gouvernement du canton de Lucerne.



Ulrich Fricker, président de la CFST, a d'emblée abordé le thème central du symposium.

Un monde complexe

Dans son message d'accueil, Ulrich Fricker, président de la CFST et président de Direction de la Suva, a d'emblée abordé le thème central du symposium en faisant ressortir la complexité du monde du travail et les nombreux défis qui nous attendent en ce qui concerne la sécurité et de la protection de la santé. Il a



Animateur du symposium, Mathis Brauchbar, advocacy Zurich.

comparé la protection des travailleurs et le rôle de la CFST aux principes de la cybernétique: le contrôle et la régulation des technologies et de l'organisation n'exigent pas de solutions unidimensionnelles, mais une multitude d'instruments et de mesures. Il a encouragé la centaine de participants à se pencher sur les questions soulevées et à mener les réflexions nécessaires.

D'un passé couronné de succès vers un avenir jalonné de nouveaux défis

On ne peut pas comprendre le présent sans avoir d'abord déchiffré le passé. Le parcours de la CFST est jalonné de grandes étapes et porte l'empreinte de nombreuses personnalités. Dans son exposé inaugural, Serge Pürro, secrétaire principal de la CFST, a brossé un tableau vivant de l'histoire des trente années écoulées (voir l'article p. 4), mais le symposium était principalement consacré au présent et, surtout, au futur. Marino Menozzi, privat-docent à l'Ecole polytechnique de Zurich, a passé en revue les changements en cours dans le monde du travail et leurs conséquences pour la science du travail (voir l'article p. 16). A son avis, les interactions entre les hommes et les technologies n'ont pas fini de soulever de grands défis.

Sabine Steiger-Sackmann, de la Haute Ecole spécialisée zurichoise de sciences appliquées (Winterthur), s'est montrée plus critique dans son exposé sur la situation juridique actuelle (voir l'article p. 18) et a exhorté l'auditoire à «briser les barrières» au lieu de se complaire dans un «statu quo confortable». Un appel dicté par la problématique grandissante des troubles psychosociaux, dont la prévention est insuffisamment prise en considération dans les lois en vigueur. Il existe une grande lacune en ce qui concerne le financement de la prévention des maladies associées au travail qui pourrait, pense-t-elle, être comblée par un supplément sur les primes de l'assurance-invalidité et donner ainsi aux cantons une plus grande marge de manœuvre dans la «situation actuelle problématique sur la plan de l'exécution».



Marino Menozzi a passé en revue les changements en cours dans le monde du travail et leurs conséquences pour la science du travail.



Sabine Steiger-Sackmann a présenté de nouvelles thèses sur le développement des normes juridiques.



Dans le premier round, Jürg Zellweger (à g.), de l'Union patronale suisse, et Luca Cirigliano (à d.), de l'Union syndicale suisse, ont échangé des points de vue percutants.



Peter Meier, AWA Zurich et président de l'AIPT, et Edouard Currat, chef du département protection de la santé de la Suva, ont plaidé pour davantage de collaboration et d'optimisation dans la pratique.



*Les membres de la Commission fédérale de coordination lors du symposium commémoratif du 10 juillet 2013 à Lucerne
Devant (de g. à dr.): Heinz Roth (ASA), Cristoforo Motta (OFSP), Ulrich Fricker (président), Claudia Pletscher (Suva), Peter Meier (vice-président), Christophe Iseli (SPE, Inspection du travail Fribourg, représentant des cantons), Guido Fischer (AWA Thurgovie, représentant des cantons), Serge Pürro (secrétaire principal). Derrière: Stefan Holenstein (santésuisse), Marc Truffer (Suva), Edouard Currat (Suva), Diego Frieden (Syna), Valentin Lager (SECO), Pascal Richoz (SECO), Jürg Zellweger (Union patronale suisse), Luca Cirigliano (Union syndicale suisse) et Erich Janutin (secrétaire principal adjoint).*

Des interviews en binômes tenant lieu de réservoirs d'idées

Les discussions sur les activités de prévention qui ont suivi la célébration ont mis en lumière la multiplicité des problèmes et fourni de précieuses idées et pistes de solutions réalistes sur le plan politique et institutionnel. Mathis Brauchbar, animateur du symposium, a habilement conduit les quatre interviews en binômes qui ont mis face à face deux intervenants à tour de rôle. Dans le premier round, Luca Cirigliano, de l'Union syndicale suisse, et Jürg Zellweger, de l'Union patronale suisse, ont croisé le fer sans lésiner sur quelques piques bien senties. Sur un point, toutefois, ils se sont montrés unanimes: les nouvelles formes de travail et la complexité d'un monde de plus en plus

interconnecté comportent de grands défis pour tous les acteurs impliqués. D'un autre côté, on parviendra, grâce à des approches innovatrices, à trouver les solutions adéquates. Il faut de nouvelles règles du jeu, notamment des efforts plus soutenus pour la formation, le contrôle et la responsabilité personnelle. Les deux intervenants ont retenu que les solutions de branche peuvent être améliorées en faveur de cette «aide à l'autonomie», notamment en ce qui concerne les problèmes psychosociaux.

Il manque la volonté politique d'agir

La deuxième discussion a opposé Cristoforo Motta, de l'Office fédéral de la santé

publique, à Pascal Richoz, du Secrétariat à l'économie SECO. «Les lois ne sont pas la solution à tous les problèmes», a souligné Pascal Richoz, qui juge intéressantes les mesures proposées par Sabine Steiger-Sackmann, mais bien éloignées de la réalité politique complexe de notre pays. Pour Cristoforo Motta, la source du problème se situe dans le manque de volonté politique pour engager des réformes. Les deux protagonistes regrettent l'inégalité dans le financement de la prévention dans le domaine de la LAA et dans la loi sur le travail. S'il n'est pas possible de nier cette réalité, il reste que ni l'un ni l'autre n'a pu offrir une recette miracle. Les limites entre les deux domaines sont floues, et les causes des troubles psychosociaux dépendent de nombreux facteurs. Sur ce point également, il faut

Composition de la CFST en septembre 2013

Président

- Ulrich Fricker, Dr oec. HSG, président de Direction de la Suva, Lucerne

Vice-président

- Peter Meier, chef du secteur Conditions de travail, Office de l'économie et du travail, Zurich

Membres

- Edouard Currat, ingénieur-chimiste dipl. EPFL, membre de la Direction de la Suva, chef du département protection de la santé, Lucerne
- Guido Fischer, ing. ETS, chef de l'Inspection cantonale du travail, Thurgovie
- Christophe Iseli, ing. agr. HES, chef de l'Inspection cantonale du travail, Fribourg
- Isabel Kohler Muster, lic. en droit, avocate, secrétaire générale, santésuisse, Olten
- Valentin Lagger, lic. ès sc. pol., chef de l'Inspection fédérale du travail, SECO
- Dr Claudia Pletscher, médecin-chef et responsable de la division médecine du travail, Suva, Lucerne
- Pascal Richoz, lic. ès lettres, chef du centre de prestations Conditions de travail, SECO, Berne
- Heinz Roth, lic. en droit, chef Prévention et promotion de la santé, Association suisse d'assurances (ASA), Zurich
- Marc Truffer, Dr ès sc. techn., chef de la division sécurité au travail pour la Suisse romande, Suva, Lausanne

Délégués des employeurs

- Kurt Gfeller, lic. ès sc. pol., vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Berne (n'est pas sur la photo)
- Jürg Zellweger, lic. ès sc. éc., membre de la direction de l'Union patronale suisse, Zurich

Délégués des travailleurs

- Luca Cirigliano, lic. en droit, secrétaire central de l'Union syndicale suisse, Berne
- Diego Frieden, lic. ès lettres, secrétaire central Syna, Olten

Délégué de l'OFSP

- Cristoforo Motta, avocat, chef de la section Assurance-accidents, Office fédéral de la santé publique (OFSP), division Assurance maladie et accidents, Berne



Erich Janutin, Monica Barmettler, André Sudan (derrière), Serge Pürro, Erwin Buchs, Jutta Barmettler et Daniel Stuber

la volonté politique de réaliser des réformes pour bien asseoir le financement. Il ne faut toutefois pas non plus perdre de vue que les coûts reviendront finalement à la charge de la collectivité dans son ensemble. Au terme de la discussion, les deux intervenants ont souligné que la CFST pourrait facilement jouer le rôle de coordinatrice des thèmes pertinents de la loi sur le travail, mais là aussi, le législateur devrait d'abord étendre les compétences de la CFST.

Il est possible et nécessaire de poursuivre les améliorations

Edouard Currat, chef du département protection de la santé de la Suva, et Peter Meier en tant que représentant des cantons, de l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich et président de l'Association Intercantonale

pour la Protection des Travailleurs AIPT, se sont fait face sur le thème de l'exécution de la loi du point de vue de la pratique. Les solutions MSST de la CFST «ont introduit une certaine systématique dans le domaine de la sécurité au travail», a relevé Peter Meier. Lui aussi est d'avis que l'intégration des aspects psychosociaux de la protection de la santé devrait passer par les solutions de branche. Conscient toutefois qu'un problème se poserait pour les petites et les très petites entreprises, il a lancé l'idée d'une solution MSST version mini-format. Une telle simplification du problème n'a cependant pas convaincu Edouard Currat, qui pense qu'une approche possible serait de fournir un soutien accru aux petites entreprises. Les branches suivies par la Suva sont précisément celles qui sont exposées à des risques élevés. Le programme «Vision 250 vies» montre la nécessité d'une action directe et immédiate.

Chaque année, une centaine de personnes perdent la vie au travail, et le nombre des accidents professionnels provoquant une invalidité grave est tout aussi élevé. Il est donc évident que l'attention doit demeurer concentrée sur les activités à risque telles que les travaux en hauteur ou impliquant un contact avec des installations électriques. Par ailleurs, le nouveau programme «Apprentissage en toute sécurité» et la campagne «Be smart, work safe» destinés à sensibiliser les jeunes trouvent toute leur justification au regard de l'augmentation alarmante des accidents chez les jeunes travailleurs. Pour finir, tous deux ont souligné que plusieurs propositions de solutions ont déjà été élaborées entre les cantons et la Suva pour éviter des doublons en ce qui concerne l'exécution. Malheureusement, ces propositions attendent depuis longtemps une réponse de la part des départements compétents et de la Confédération.

Des approches globales et des effets durables

Le dernier débat a mis en scène Heinz Roth, de l'Association Suisse d'Assurances, et Erich Janutin, secrétaire principal adjoint de la CFST. Invité à s'exprimer sur les futures activités de prévention, Heinz Roth a répondu que «personne, au fond, n'est contre la prévention». En fait, ce qu'il manque, c'est une meilleure coordination. Erich Janutin, tout en approuvant ce point de vue, a fait observer que tous les arguments avancés jusqu'à présent n'ont pas suffi

à convaincre le législateur de procéder aux modifications législatives nécessaires pour corriger les déséquilibres croissants entre les accidents professionnels et les accidents non professionnels d'une part et le déplacement des compétences du domaine de la LAA vers celui de la loi sur le travail d'autre part. Heinz Roth a insisté sur le fait qu'on doit se défaire d'une «vision bornée» de la prévention et adopter une approche globale. Les dirigeants d'entreprises en particulier sont invités à prendre cette exigence au sérieux. Les deux intervenants sont d'accord sur le

fait que la CFST devrait s'investir davantage dans l'activité de coordination. Erich Janutin a parfaitement résumé le fond du problème: il nous faut «des campagnes inférieures en nombre, mais plus durables dans leurs effets».

Renforcer les points de convergence au lieu de créer un big bang

Dans son exposé de clôture, Ulrich Fricker, président de la CFST, tire le bilan des débats: se croiser les bras n'est pas une solution, mais partir sur des bases complètement nouvelles, comme une sorte de big bang, serait tout aussi inadapté. Le processus politique prendrait beaucoup trop de temps, et obtenir un consensus se révélerait difficile. Tout compte fait, le système actuel présente également des avantages. Sur la question du financement en particulier, il faut bien réfléchir aux conséquences: si des fonds sont prélevés d'un côté, ils manqueront forcément d'un autre côté. Le scénario le plus probable consiste, à son avis, dans un modèle de convergence par le rapprochement progressif des domaines de la sécurité au travail et de la promotion de la santé afin de permettre une gestion globale de la santé à l'échelon des entreprises. Il est dans l'intérêt des employeurs de maintenir le contrôle sur les charges salariales et de pouvoir réduire ainsi le nombre des accidents, des maladies professionnelles et des autres cas de maladie. Le rôle de la CFST étant de coordonner les efforts entrepris en la matière. Les instruments tels que la nouvelle banque de données d'exécution et l'amélioration des échanges d'informations entre les organes d'exécution permettent déjà d'obtenir de bons résultats. En conclusion, Ulrich Fricker a appelé à la responsabilité de chacun. «Homme et technologie, distance du domicile au lieu de travail, rythmes de travail élevés et équilibre personnel sont autant de phénomènes sociaux devant lesquels nous sommes plus ou moins démunis, mais que nous pouvons surmonter en cherchant des solutions, en établissant des passerelles entre les différentes instances et en recourant moins aux lois».



Cristoforo Motta, délégué de l'OFSP au sein de la CFST.



Pascal Richoz, chef du secteur conditions de travail, SECO, membre de la CFST.



Le symposium s'est terminé par un banquet.



Franziska Fürholz,
division protection
de la santé au poste de
travail, Suva, Lucerne

■ Exposition chronique aux rayons ultraviolets et cancers cutanés



Dr Hanspeter Rast,
division médecine du
travail, Suva, Lucerne

Les rayons ultraviolets sont responsables de nombreuses lésions aiguës et chroniques de la peau et des yeux; ils jouent notamment un rôle crucial dans la survenue des cancers de la peau. Les personnes qui exercent souvent ou constamment une activité en plein air et sont ainsi exposées aux rayonnements ultraviolets naturels courent un risque accru de développer un cancer cutané, en particulier un cancer non mélanocytaire. Des mesures préventives sont généralement indiquées pour se protéger des ultraviolets dans le cadre professionnel. En parallèle, un examen réalisé par l'assurance-accidents peut éventuellement s'avérer nécessaire.

Les rayons UV émis par la lumière solaire, mais également par des installations techniques et des appareils de toutes sortes, ont des effets sur la santé qui peuvent se manifester à court terme ou bien seulement après de nombreuses années. C'est surtout parce qu'on ne perçoit guère les effets à long terme des UV dans la vie professionnelle quotidienne que leur prévention représente un défi particulier pour la protection de la santé au travail.

Exposition aiguë et intense aux UV:

- Coup de soleil
 - Kératites (éblouissement du soudeur, ophtalmie des neiges).
- Des coups de soleil graves répétés augmentent le risque de mélanome.

Exposition chronique aux UV:

- Vieillissement cutané prématuré
- Cancers cutanés épithéliaux (surtout carcinome spinocellulaire et stades précurseurs)
- Altérations de la conjonctive, du cristallin et de la rétine

Tableau 1 – Conséquences possibles de l'exposition aux UV

Les rayons ultraviolets (UV) sont aujourd'hui considérés comme la principale cause des cancers de la peau. Les tumeurs en question sont d'une part le

mélanome malin et, d'autre part, les deux formes de cancers épithéliaux, les carcinomes spinocellulaires (spinaliomes) et ses stades précurseurs ainsi que les carcinomes basocellulaires. L'effet cancérogène des rayons UV sur la peau est avéré. Tant les UVA que les UVB jouent un rôle causal dans la survenue des cancers cutanés. Par ailleurs, des lésions directes des noyaux des cellules cutanées ainsi qu'une diminution des défenses immunitaires ont été rapportées.

L'exposition annuelle aux UV des personnes qui travaillent régulièrement en plein air est, dans les conditions de travail qui sont celles de la Suisse, trois à cinq fois plus importante que celle des personnes travaillant à l'intérieur d'un bâtiment. Qui plus est, l'exposition effective aux UV ne varie pas seulement beaucoup selon les parties du corps concernées, mais dépend aussi très fortement de l'altitude considérée.

Les cancers épithéliaux constituent les tumeurs cutanées les plus fréquentes. Selon la Ligue suisse contre le cancer, on recense chaque année dans notre pays quelque 15 000 nouveaux cas de cancers cutanés, dont 90 pour cent de cancers épithéliaux (c.-à-d. non mélanocytaires).



Pour les travaux en plein air, la protection solaire fait partie de la prévention.

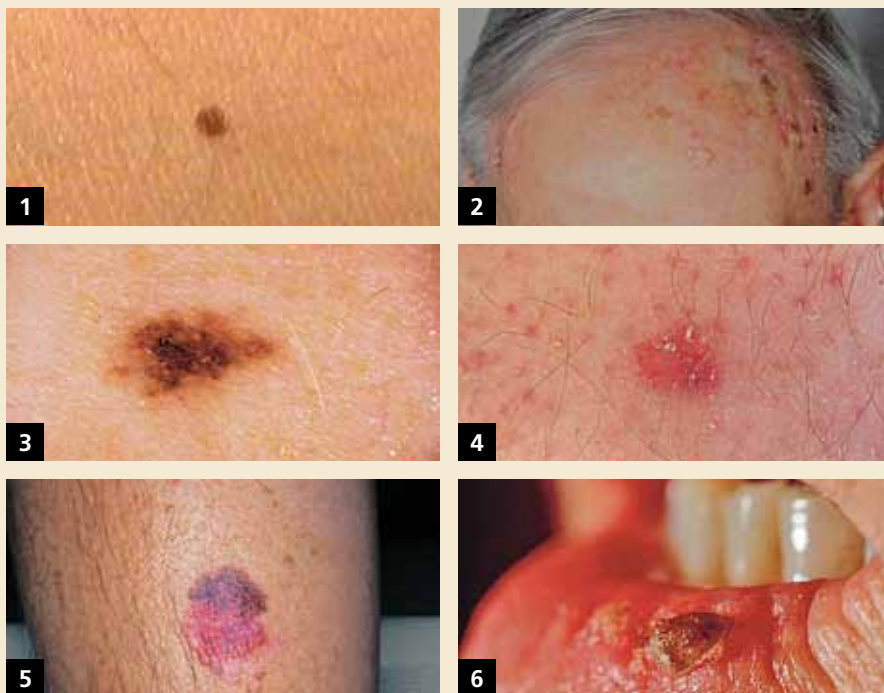
La reconnaissance d'un cancer cutané comme maladie professionnelle pose des difficultés

Même s'il est en général établi qu'il existe un rapport entre les tumeurs précitées et les rayons UV, la question de la cause des maladies professionnelles demeure complexe non seulement en ce qui concerne certaines formes tumorales, mais également eu égard à la situation individuelle envisagée. Il est fréquent que l'exposition aux UV survienne à la fois dans un contexte professionnel et

Lien entre travail en plein air et certaines formes de tumeurs cutanées

Le lien entre les travaux en extérieur et les diverses formes de tumeurs cutanées est variable. Alors que pour les carcinomes spinocellulaires, il est avéré qu'il peut exister un lien causal avec l'effet chronique des UV en cas d'exposition au soleil dans le cadre professionnel, les choses sont plus complexes pour les basaliomes et surtout pour les mélanomes malins. En tout état de cause, un examen de médecine du travail et une évaluation technique par la Suva sont nécessaires pour vérifier si un cancer cutané peut être reconnu comme maladie professionnelle.

Pour un plus ample informé, on peut se référer à la version intégrale de cet article ou s'adresser directement aux auteurs (pour les liens et les adresses, voir plus bas l'encadré sur les informations).



1 Nævus bénin

2 Carcinome basocellulaire en phase précoce sur une peau endommagée par le soleil: doit être montré au dermatologue

3 Nævus suspect, doit être montré au médecin de famille

4 Carcinome de couleur claire en phase précoce sur une peau endommagée par le soleil, doit être montré au médecin de famille

5 Carcinome de couleur foncée de forme et de couleur irrégulières, doit être immédiatement traité

6 Carcinome de couleur claire, doit être immédiatement traité

extraprofessionnel, surtout compte tenu des activités de plus en plus fréquentes auxquelles on s'adonne en vacances et pendant les loisirs. Outre l'exposition naturelle aux UV, il faut souvent ajouter des expositions aux sources artificielles d'UV, tant professionnelles qu'extraprofessionnelles, notamment dans les cabines de bronzage.

En Suisse, où les ultraviolets figurent sur la liste des substances nocives et des affections dues à certains travaux selon l'article 14 OLAA, ces difficultés à prouver l'existence d'un lien entre l'exposition professionnelle aux UV et la survenue d'un cancer de la peau n'ont jusqu'ici, comme dans les autres pays voisins, que rarement mené à la déclaration et à la reconnaissance d'un cancer cutané comme conséquence d'une exposition professionnelle aux UV.

Compte tenu des récentes connaissances scientifiques sur les conséquences

d'une exposition chronique aux UV sur la santé, les *recommandations pratiques* suivantes s'appliquent en ce qui concerne l'assurance-accidents:

■ Les personnes actives (mais également retraitées) travaillant en plein air (*outdoor workers*) qui présentent un carcinome spinocellulaire sur une zone cutanée exposée à la lumière et chez lesquelles une longue exposition professionnelle aux UV est avérée devraient être déclarées à l'assurance-accidents compétente, et ce, afin de pouvoir vérifier l'existence d'une maladie professionnelle. La même recommandation vaut pour les travailleurs présentant des lésions actiniques chroniques prononcées de la peau et des stades précurseurs d'un carcinome spinocellulaire, s'il est établi qu'ils ont travaillé pendant de longues années en plein air. Individuellement, il est non seulement nécessaire de procéder à une appré-

ciation médicale, mais également, et de façon déterminante, à une estimation technique de l'exposition aux UV au cours de la vie et de la proportion d'UV d'origine professionnelle.

■ En ce qui concerne les carcinomes basocellulaires, il faut envisager d'effectuer une déclaration à l'assurance-accidents lorsque la tumeur cutanée survient sur une zone cutanée exposée à la lumière chez une personne travaillant depuis de longues années en plein air et qu'il existe parallèlement des signes manifestes de lésions actiniques chroniques dans les zones cutanées avoisinantes.

■ Pour les mélanomes malins, il n'est pour l'heure pas possible de recommander d'effectuer une déclaration à l'assurance-accidents afin de vérifier l'existence d'une maladie professionnelle.

Mesures de précautions en plein air

Les mesures de précaution contre les rayons UV émis par le soleil dépendent de facteurs tels que la saison, le moment de la journée, la couverture nuageuse, l'altitude ou encore la latitude. En hiver, sur le Plateau suisse, il n'est en principe pas nécessaire de se protéger contre le soleil; en montagne ou en présence de neige, une protection solaire est en revanche indispensable. Il faut savoir que les deux tiers des rayons UV parviennent à la surface de la terre entre 11 h et 15 h. Au printemps et à l'automne, l'intensité du soleil est le plus souvent sous-estimée en raison des faibles températures qui prévalent alors. L'intensité du rayonnement solaire est à peu près identique fin avril et à la mi-août. Rappelons également que les températures n'ont rien à voir avec l'intensité des UV. Un ciel légèrement nuageux ne réduit guère le rayonnement UV; ce n'est qu'en cas de forte couverture nuageuse qu'une grande partie des rayons UV est absorbée. L'exposition aux UV augmente sensiblement avec l'altitude. La nature du sol, par exemple la neige ou l'eau ou d'autres surfaces réfléchissantes (l'aluminium notamment) situées à proximité

peuvent accroître fortement l'intensité du rayonnement UV (réverbération).

L'ombre d'un individu permet d'évaluer assez facilement l'intensité du soleil. Si l'ombre est plus longue que le corps, aucune mesure de protection n'est en général nécessaire. Une aide complémentaire est fournie par l'indice UV introduit par l'OMS. Cet indice est gradué de 1 à 11. Plus il est élevé, plus l'intensité solaire est forte et donc plus les mesures de protection s'imposent. MétéoSuisse établit des prévisions quotidiennes de l'indice UV pour les différentes régions.

Les mesures techniques de protection sont difficiles à mettre en œuvre, d'où la grande importance des mesures organisationnelles telles que l'adaptation des heures de travail (c'est-à-dire débiter le travail plus tôt, ménager de plus longues pauses de midi à l'ombre), le déplacement des postes de travail à l'intérieur des bâtiments à l'heure de midi, la réalisation des pauses à l'ombre ou le fractionnement des travaux effectués au soleil. Des mesures de protection individuelles sont également indispensables: il s'agit notamment du port de vêtements couvrants, du port d'un chapeau adapté couvrant la nuque, de la protection des yeux par des lunettes de soleil et de l'application d'un produit solaire (le port de vêtements adaptés étant toutefois préférable à la crème solaire).

Mesures de protection contre les sources artificielles d'UV

La question de savoir si une source artificielle d'UV est dangereuse pour la peau ou les yeux dépend surtout du spectre et de l'intensité du rayonnement considérés. Des valeurs limites ont été définies afin de pouvoir évaluer le risque. Elles varient en fonction de la longueur d'onde du rayonnement UV. Elles sont indiquées sous la forme d'une dose quotidienne autorisée. Des mesures devraient être effectuées dans les installations où la source d'UV n'est pas complètement protégée et pour lesquelles on ne dispose pas de données du fabricant sur les valeurs limites.

Les mesures et les valeurs limites indiquées permettent de déterminer la durée de séjour quotidienne autorisée sans équipement de protection individuelle (EPI). Selon la source considérée, un individu peut demeurer pendant huit heures dans un champ de rayonnement sans atteindre la valeur limite; cependant, il est également possible que celle-ci soit dépassée en l'espace de quelques secondes.

Selon le contexte, d'autres mesures de protection peuvent s'avérer nécessaires:

- Ecrans, éviter les trous et les fentes
- Arrêt automatique de la source à l'ouverture ou couverture par un obturateur

Pour en savoir plus

■ Documentation: voir www.suva.ch/chaleur

Adresses de correspondance

Franziska FÜRholz, division protection de la santé au poste de travail, secteur physique, team radioprotection, Suva, case postale, 6002 Lucerne.
franziska.fuerholz@suva.ch
Dr Hanspeter Rast, division médecine du travail, chef du secteur médecins spécialistes, Suva, case postale, 6002 Lucerne.
hanspeter.rast@suva.ch

- En l'absence de dispositif automatique de protection: placer des signaux adaptés mettant en garde contre le danger des UV et indiquer la durée d'exposition maximale ainsi que l'équipement de protection individuelle (EPI) requis.

Le port d'un EPI est indispensable pour certains postes de travail (notamment les travaux de soudage). Ce faisant, il importe de tenir compte du fait que le phénomène de réflexion joue également un rôle important dans l'exposition aux UV. La nuque doit donc parfois être également protégée, en particulier s'il existe à proximité une paroi fortement réfléchissante.

Moyens d'information

Avec le concours de la Ligue suisse contre le cancer, la Suva a publié une brochure intitulée «Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques?»; elle a par ailleurs édité des affiches au message ciblé sur la protection solaire au travail qui ont été distribuées dans les branches concernées (voir figures 2–4). La brochure explique de façon claire et facilement compréhensible le risque d'apparition des lésions cutanées dues à une exposition solaire aiguë et chronique et aborde également le risque de développement de tumeurs cutanées lié à l'exposition aux UV; elle décrit ces lésions (pour faciliter leur dépistage) ainsi que les mesures de protection appropriées. On trouvera des informations complémentaires et des aides à la prévention (voir encadré) sur la page d'accueil de la Suva.



Différentes brochures d'information et affiches de prévention sont disponibles à la Suva sur le thème de la protection contre les UV.



Dr Irène Kunz, spécialiste FMH en médecine interne et médecine du travail, division médecine du travail, Suva, Lucerne

■ Prévention des thromboses veineuses liées aux voyages: beaucoup bouger et boire en abondance

Les longs voyages en avion ou en voiture s'accompagnent d'un risque accru de thrombose veineuse et d'embolie pulmonaire – un problème encore renforcé en cas de facteurs de risque surajoutés. La Suva aborde la question de savoir qui doit se protéger et comment.



Il est important de boire en abondance lors de longs voyages.

Plus de cinq milliards d'individus empruntent chaque année l'avion pour rejoindre leur destination. Chaque seconde, 158 personnes montent dans un avion, soit près de 13,6 millions par jour. Or le fait de rester assis immobile pendant de longues heures dans un avion et de n'avoir qu'une liberté de mouvement très restreinte fait qu'il existe un risque de thrombose veineuse (encore appelée phlébite). On parle à ce sujet de thrombose liée aux voyages (*travel related thrombosis*), celle-ci pouvant survenir aussi bien lors d'un voyage prolongé en voiture ou en autocar.

Qu'entend-on exactement par thrombose? La formation d'un thrombus est due à la coagulation du sang. Ce processus constitue en réalité un mécanisme de protection; c'est ainsi que, en cas de blessure, le système de coagulation du sang

évite la survenue d'une hémorragie: le sang coagule et le caillot assure la fermeture de la plaie. Dans les vaisseaux sanguins intacts, en revanche, le sang ne doit pas coaguler, mais circuler librement. La présence d'un caillot constitue ici un obstacle au flux sanguin et une source potentiellement dangereuse d'embolie pulmonaire. Cette dernière désigne le fait qu'un caillot (thrombus) se détache, parvient par la circulation sanguine jusqu'à une artère pulmonaire, y demeure coincé et empêche le sang de s'écouler (obstruction de l'artère pulmonaire).

Les voyages sur les long-courriers augmentent le risque thrombo-embolique

Le risque de thrombo-embolie veineuse s'accroît lorsque la coagulabilité du sang augmente. Parmi les facteurs contribuant à une hypercoagulabilité, on retiendra notamment une modification de la composition du sang, une diminution de la vitesse circulatoire du sang ou encore des lésions de la tunique interne des vaisseaux sanguins. Les longs voyages aéroportés, en particulier ceux qui excèdent trois à quatre heures, ralentissent le courant circulatoire. Le problème est encore aggravé en cas de facteurs de risque surajoutés tels que la présence de varices ou le port de vêtements serrés. De même, la modification de la composition du sang pendant la grossesse, certaines maladies héréditaires et bien évidemment le manque

d'apports liquidiens s'accompagnent d'un renforcement de la tendance thrombo-embolique. Il est donc essentiel de boire suffisamment avant et pendant un voyage en avion.

D'autres facteurs peuvent favoriser la formation d'une thrombose: c'est notamment le cas des lésions des parois vasculaires liées à l'âge, des blessures ou des contusions des membres, d'une intervention chirurgicale récente au niveau des membres inférieurs ou du diabète. Enfin, certains médicaments,





Bouger réduit le risque de thrombose pendant les voyages.

au premier rang desquels la pilule (surtout chez les fumeuses), augmentent notablement le risque de thrombo-embolie.

Trois niveaux de risque

Par chance, le risque d'embolie pulmonaire en cas de voyage aérien est relativement faible. Pour une distance de vol supérieure à 10 000 km, il est de 4,8 personnes pour un millions de passagers. Plus le voyage est long, plus le risque est important. Les études ont toutefois montré que la plupart des passagers qui développent une thrombo-embolie présentent d'autres facteurs de risque. Les thrombo-embolies veineuses qu'on observe surviennent le plus souvent

dans les deux à quatre semaines suivant un vol long-courrier.

Si l'on examine le risque thrombo-embolique plus en détail, on constate qu'il existe trois niveaux:

- *Faible* risque: concerne les individus qui, hormis un long voyage en avion en position assise, ne présentent pas d'autres facteurs de risque.
- *Risque moyen*: existe pendant la grossesse et le post-partum ou bien en présence d'au moins deux des facteurs suivants: âge supérieur à 60 ans, pathologie cardiaque, prédisposition familiale aux thromboses, varices importantes, prise d'une pilule contraceptive, hormonothérapie post-ménopausique, surpoids avec un IMC (indice de masse corporelle) supérieur à 30 et manque d'apports liquidiens.

- *Risque élevé*: concerne les voyageurs ayant des antécédents d'incidents thrombo-emboliques (même anciens), les patients souffrant d'un cancer ou d'un diabète avancé ainsi que les personnes récemment opérées ou ayant un membre inférieur immobilisé.

Des mesures adaptées au niveau de risque

La question essentielle est donc de savoir comment prévenir les thrombo-embolies. Les thromboses survenant au cours des voyages sont des thromboses liées à la position assise. Dans ces conditions, se mettre debout constitue une mesure prophylactique parfaitement logique. Chez les personnes à faible risque, des exercices de mobilisation suffisent en guise de prévention, notamment remuer les pieds, se lever et déambuler dans le couloir de l'avion ou de l'autocar ou bien faire régulièrement des pauses lors de trajets prolongés en voiture. Il est très important de boire beaucoup de liquides (de préférence de l'eau, mais pas d'alcool) en quantité suffisante. La prudence est également recommandée avec les somnifères, qui sont parfois utilisés lors des longs voyages en avion.



Lors de longs voyages en avion, boire de l'eau au lieu de prendre de l'alcool. La prudence est également de mise avec les somnifères.

En cas de risque thrombo-embolique modéré, outre les mesures générales précitées, il est conseillé de porter des bas de compression de classe I. Les patients présentant des varices apparentes ou une insuffisance veineuse chronique avec modification de la coloration de la région malléolaire doivent porter des bas médicaux de compression délivrés sur ordonnance. Dans certains cas particuliers, par exemple la grossesse ou une prédisposition héréditaire aux thromboses, une prophylaxie médicamenteuse peut être recommandée.

Enfin, en cas de risque élevé, une prophylaxie médicamenteuse est dans tous les cas indispensable en plus des mesures générales et de l'emploi de bas de compression. C'est au médecin qu'il revient de déterminer exactement la conduite à tenir.



Heinz Roth
Chef de la prévention
au sein de l'Association
Suisse d'Assurances
ASA

■ Box CFST: distinction internationale et nouveaux contenus

Le succès de la Box CFST ne cesse de croître depuis son lancement. En 2013, ses initiateurs l'ont parachevée. Les contenus sur la sécurité au travail et la protection de la santé ont été complétés par des articles sur les chutes et faux pas, la maintenance des bâtiments et les accessoires ergonomiques ainsi que des chapitres sur l'autogestion et l'organisation du travail. La Box CFST suscite également de l'intérêt à l'étranger. Elle remporte un certificat de l'Association internationale de la sécurité sociale AISS pour ses exemples de bonnes pratiques.

Plus de 40 000 personnes ont consulté la Box CFST depuis son lancement en mai 2012. Des PME, des associations professionnelles et des partenaires de la CFST s'en servent pour leurs activités de prévention. Quelques grandes entreprises l'utilisent comme outil de formation. La Box rencontre aussi un accueil favorable à l'étranger. La preuve en sont ses exemples de bonnes pratiques, qui lui ont valu la distinction trisannuelle de l'AISS: Serge Pürro, secrétaire principal de la CFST, a eu l'honneur de se voir remettre un certificat de mérite lors du Forum régional de la sécurité sociale pour l'Europe, qui a eu lieu en mai à Istanbul. La Box CFST répond entièrement aux critères de sélection de l'AISS, qui présupposent notamment une approche novatrice doublée d'efficacité et d'efficacité. L'outil de prévention doit également fournir des moyens d'apprendre et présenter un caractère exemplaire.

Compléments ciblés

Les quatre chapitres existants sur l'ergonomie au travail, la prévention des accidents ainsi que l'aménagement et la planification des bureaux recouvrent des aspects particulièrement importants pour la prévention destinée au personnel administratif. De nouveaux chapitres et plusieurs articles sont venus s'y ajouter



Page de démarrage de la nouvelle Box CFST.

au terme d'une enquête auprès des utilisateurs. Leur choix reflète les besoins exprimés par la majorité et se fonde sur l'augmentation générale des troubles psychosociaux et musculosquelettiques. La version en ligne depuis le mois d'octobre propose un nouveau chapitre sur l'organisation du travail pour les cadres et un autre sur l'organisation individuelle.

Elle a également été agrémentée d'articles sur les outils ergonomiques, les chutes et faux pas et la maintenance

des bâtiments. Dans le secteur tertiaire, les chutes de plain-pied représentent un tiers des accidents professionnels. L'article consacré à cette problématique montre qu'une chute sur une voie de circulation, et notamment sur une voie d'évacuation, peut avoir de graves conséquences et engendrer des coûts élevés ainsi que des absences de longue durée. L'article portant sur les accessoires ergonomiques explique quant à lui comment ménager sa musculature et ses articulations lorsque l'on travaille sur ordinateur.

La santé: une tâche d'encadrement

Dans la nouvelle version, Sophie et Alex, les personnages animés de la Box CFST, ont un chef. L'attitude des cadres envers leurs collaborateurs exerce une influence non négligeable sur le climat de travail et par conséquent sur la santé. Le chapitre «Organisation du travail» contient des suggestions ainsi que des conseils pour éviter les accidents et certains troubles de la santé et explique l'importance du rôle des cadres dans ce contexte précis. A l'échelon de l'organisation et de l'encadrement, il est possible de créer les conditions nécessaires pour motiver et aider à prévenir les excès. Des activités utiles ainsi qu'un style de communication reposant sur l'estime jouent un rôle clé en la matière.

Selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la loi sur le travail (LTr), les employeurs sont tenus de veiller à la sécurité et à la santé de leurs effectifs. Et cet engagement est rentable: des collaborateurs plus satisfaits, plus performants et moins souvent absents contribuent pour une large part au succès d'une entreprise.



La Box CFST livre de précieux conseils sur la réduction du stress grâce à l'autogestion au travail.

Réduction du stress et organisation individuelle

Les cadres ne sont pas seuls responsables de la sécurité et de la santé au bureau. Chacun peut apporter sa contribution en écoutant son corps et en apprenant à interpréter les signaux d'alarme. Le nouveau chapitre consacré à l'organisation individuelle offre un aperçu des facteurs sources de stress, des possibilités de les reconnaître et de les désamorcer. Des symptômes d'épuisement comme des difficultés de concentration, des troubles du sommeil ou un manque d'appétit ont tendance à passer inaperçus parce que les hormones de stress altèrent la perception. Il est donc important de s'observer et de tenir compte des éventuelles remarques de ses collègues.

La Box CFST fournit des informations de base et des conseils montrant combien il est important de se fixer des objectifs et de savoir organiser son emploi du temps pour être efficace. Cet article aborde également l'activité physique, la diététique et surtout le rôle de la détente dans le cadre des loisirs. L'alternance entre travaux de routine et travaux intellectuels ainsi que les pauses et les plages d'activité physique réparties au cours de la journée permettent d'accroître les performances et les capacités de concentration. Qu'il s'agisse du football, de la randonnée ou de rencontres entre amis, toute personne travaillant dans un bureau sait qu'il existe de nombreux moyens pour recharger ses batteries et faire le plein d'énergie.



L'organisation du travail est une tâche de direction. Les équipes doivent se compléter sur le plan tant professionnel qu'humain.

Nouveau concours

Un concours accompagne la mise en ligne de la nouvelle version de la Box CFST. S'intéresser à la prévention au bureau en vaut doublement la peine: plus de sécurité, des collaborateurs en meilleure santé et la perspective de gagner au tirage au sort. Le concours avec un quiz sur la nouvelle version de la Box CFST se terminera fin décembre 2013.

Informations complémentaires sur la campagne «Prévention au bureau»: www.prevention-au-bureau.ch. Pour ouvrir la Box CFST et participer au concours, il suffit de se rendre sur www.box-cfst.ch.



André Sudan,
ingénieur de sécurité,
secrétariat de la CFST,
Fribourg

■ Sensibiliser les jeunes à la sécurité au travail

Le thème de la sécurité au travail n'occupe souvent qu'une place secondaire chez les jeunes. Se lancer dans la vie professionnelle, subir de longues journées de travail, prendre des responsabilités et se retrouver dans le «monde des adultes» les occupent déjà beaucoup. Deux campagnes de sensibilisation et de prévention leur montrent donc toute l'importance du concept.



Daniel Stuber,
conseiller en communi-
cation, secrétariat de la
CFST, Fribourg

campagne de prévention de plusieurs années sur le thème de la sécurité au travail.

mentaires permettent d'une part de faire connaître la thématique de la sécurité au travail auprès des jeunes et d'autre part de diffuser le savoir nécessaire auprès des groupes cibles.

Deux approches, un objectif

Les statistiques actuelles le montrent: les jeunes qui commencent à travailler doivent être mieux protégés. Chez eux, le risque d'accident professionnel est supérieur à celui de l'ensemble des assurés LAA depuis plusieurs années. En décembre 2012, les cantons et le SECO d'une part et la Suva d'autre part ont donc été chargés par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) de réaliser une

Les deux campagnes de prévention ont débuté en août et en septembre 2013 et suivent deux approches complémentaires. Les cantons et le SECO utilisent les plates-formes en ligne et les social medias pour établir un dialogue. La Suva poursuit ce dialogue avec les branches et les entreprises et s'assure que les jeunes savent quand ils doivent dire STOP. Ces deux stratégies complé-

Nouveau comportement en matière de communication

L'étude JAMES de 2012 réalisée par la Haute Ecole zurichoise de sciences appliquées a une nouvelle fois été très révélatrice sur l'utilisation des médias et sur les activités durant les loisirs des jeunes en Suisse et a été importante pour la conception de la campagne.



Deux courts métrages et un spot de cinéma montrent aux jeunes pourquoi ils doivent se comporter correctement dans le cadre professionnel.



Elle montre clairement que les 12 à 19 ans se rendent de plus en plus sur Internet et que l'utilisation des social medias comme Facebook représente bien plus qu'une simple tendance: il s'agit de la plate-forme de communication privilégiée par plus de 80 % des jeunes, et cette évolution va s'accélé- rant!

Be smart, work safe

D'autres études montrent également que le thème de la sécurité au travail n'est guère présent chez les jeunes et que la communication est difficile à ins- taurer avec ce groupe cible. Pour leur campagne, les cantons et le SECO ont donc choisi délibérément l'approche la plus directe et la plus dynamique pos- sible avec les médias correspondants. Le site www.bs-ws.ch montre dans trois spots pourquoi les jeunes doivent être des «smart workers». Il leur indique également en douze points pourquoi ils doivent se comporter correctement dans le cadre professionnel, et ce, afin de faire ce qui leur plaît le plus après le travail: profiter de leurs loisirs. La cam- pagne repose en outre sur la possibilité de mener un dialogue sur Facebook. La page spécialement créée doit permettre d'identifier les problèmes des jeunes et



Utilisation des social medias avec une approche simple et directe.

de connaître les informations dont ils ont besoin pour travailler en sécurité. Les résultats obtenus seront enregistrés en permanence et intégrés au fur et à mesure à la campagne.

Sensibilisation, transmission et motivation

La campagne s'étend sur trois ans et vise, après la première sensibilisation, à ce que les jeunes transmettent au cours de la deuxième année à leurs cadets ce qu'ils ont appris. La troisième année, les jeunes collaborateurs et leurs employeurs

doivent pouvoir montrer de bons exemples. Les meilleures idées seront récompensées en conséquence.



Se protéger au travail permet de profiter plus de ses loisirs.



Sven Hoffmann,
responsable du
MAS ST EPFZ/UNIL

Nouveau: Diploma of Advanced Studies Work+Health

Le nouveau cursus de formation continue, le Diploma of Advanced Studies (DAS) Work+Health, remplace le MAS en Santé au Travail proposé depuis 1993 avec succès par l'EPFZ et l'Université de Lausanne. Cette formation innovante est proche de la pratique et orientée sur les compétences. Elle a pour objectif d'ancrer plus solidement encore la sécurité au travail et la protection de la santé dans les entreprises.

Un groupe interdisciplinaire de spécialistes et d'experts de la didactique a saisi l'opportunité du remplacement du MAS actuel par le DAS pour remanier en profondeur les contenus et le concept didactique de la formation. Le programme est fondé sur une approche scientifique innovante visant à encore mieux ancrer la santé et la sécurité dans les structures, la culture et les systèmes de management des entreprises. Les participants peuvent profiter d'un enseignement fortement orienté sur les compétences et proche de la pratique dispensé par d'éminents professeurs du monde professionnel et du monde académique.

Temps de présence plus courts grâce à l'apprentissage électronique

Afin de satisfaire au besoin exprimé par les entreprises et les intéressés eux-mêmes de réduction des temps de présence, près de la moitié du cursus peut désormais être accomplie au poste de travail sous la forme d'unités d'apprentissage en ligne, de travaux écrits autonomes et de travaux de groupe. Le cursus interdisciplinaire garantit aux spécialistes une formation postgraduelle approfondie. Il est fondé sur des modules d'introduction interdisciplinaires communs et, dans un deuxième temps, des modules spécifiques approfondis. Le savoir transmis comprend une connais-

sance interdisciplinaire des problèmes et des solutions ainsi que la maîtrise spécifique des défis actuels et futurs. La rencontre de professeurs et d'étudiants issus d'horizons divers contribue à la mise en réseau des spécialistes du domaine de la recherche appliquée et de sa mise en valeur pratique.

Ce perfectionnement en cours d'emploi d'une durée de deux ans forme les candidats au DAS Work+Health à identifier et évaluer, dans leur rôle de médecins du travail, hygiénistes du travail et spécialistes en gestion de la santé en entreprise, les risques pour la santé et les potentiels au poste travail ainsi qu'à développer, mettre en œuvre et évaluer des mesures de prévention et de promotion de la santé. Les participants développent leur aptitude à la collaboration interdisciplinaire dans un environnement professionnel complexe et évolutif. Dans cette perspective, la formation permet à ces professionnels d'acquérir les connaissances scientifiques et techniques les plus récentes dans une vision interdisciplinaire fortement orientée sur l'application.

Le DAS Work+Health forme les médecins du travail et les hygiénistes du travail. Il répond aux exigences de formation pour l'accréditation en tant que spécialiste MSST conformément à l'ordonnance sur les qualifications (RS 822.116). De plus, il remplit les exigences pour l'obtention du titre

FMH pour la médecine du travail (www.sgarm.ch) ainsi que la certification en tant qu'hygiéniste du travail SSHT (www.sgah.ch).

Conçu dans la prolongation du MAS en Santé au Travail existant, le programme DAS Work+Health est affilié à la Fondation Swiss School of Public Health plus. (SSPH+). Cette dernière soutient les échanges dans le domaine de la santé publique et de l'économie de la santé par le biais d'offres de formation continue, ce qui permet aux étudiants DAS de participer à d'autres modules dans le cadre de programmes aux thèmes apparentés et de suivre des stages à la Summer School auprès de professeurs internationaux.

Cette formation en cours d'emploi dure quatre semestres et compte environ 60 jours de présence (30 ECTS) répartis en blocs de trois à quatre jours, soit environ 900 heures pour le cursus complet. Les cours sont donnés alternativement à Lausanne et à Zurich, et la langue d'enseignement est l'anglais.

De plus, certains modules peuvent être suivis isolément pour les besoins de perfectionnement. L'encadré fournit des informations complémentaires.

DAS Work+Health 2014–2016 en bref

- Formation postgraduée interdisciplinaire et proche de la pratique en médecine du travail, hygiène du travail et gestion de la santé en entreprise.
- S'adresse aux professionnels titulaires d'un diplôme en médecine, ingénierie, sciences naturelles et sociales.
- Remplit les exigences pour l'obtention du titre FMH pour la médecine du travail, la certification en tant qu'hygiéniste du travail SSHT et l'accréditation en tant que spécialiste MSST.

Début des cours :

10 mars 2014

Durée:

deux ans en cours d'emploi

Prix:

22 000 francs

Langue d'enseignement:

anglais

Diplôme:

DAS Work+Health in Occupational Medicine, Occupational Hygiene ou Organizational Health Development

Inscription:

jusqu'au 31.12.2013

directement auprès de Madame Tamara Sterchi,
Administration DAS Work+Health, masag@ethz.ch

Informations sur le cursus:

www.mas-workandhealth.uzh.ch

Renseignements:

EPF Zurich

Madame Tamara Sterchi: 044 632 39 86, masag@ethz.ch

Université de Lausanne, IST

Madame Dhouha Steiner: 021 314 74 71, cpst@hospvd.ch



**University of
Zurich^{UZH}**

Unil

UNIL | Université de Lausanne



Gian-Claudio Gentile,
Dr ès sc. EPF, Institut de
gestion sociale, politique
sociale et prévention,
Haute école de Lucerne
«assistance sociale et
économie»



Dr Claudia Meier
Magistretti, Institut de
gestion sociale, politique
sociale et prévention,
Haute école de Lucerne
«assistance sociale»

■ La santé dans l'entreprise est-elle l'affaire des patrons?

Une récente étude de l'Association Suisse d'Organisation et de Management (SGO) menée conjointement avec la Haute école de Lucerne, section économie et assistance sociale, s'est penchée sur la question de savoir quelle importance le top management accorde à la gestion de la santé en entreprise. Les premiers résultats partiels sont disponibles. Si l'intérêt des personnes interrogées est indéniable, il n'existe en revanche pas de panacée.

l'affaire des patrons?», le projet de la CoP concentre son attention sur une catégorie rarement examinée de façon concrète: la direction stratégique, en l'occurrence un groupe de chefs d'entreprises, quant à leur position sur la gestion de la santé dans l'entreprise. Pour les besoins de l'étude en cours, des interviews ont été menées avec une bonne trentaine de représentants de la direction stratégique d'organisations à but lucratif et non lucratif ainsi que de l'administration. En tant que responsable de la réalisation des objectifs de l'entreprise, cet échelon de direction dispose d'une compétence décisionnelle et normative accrue pour promouvoir

ou au contraire juguler le sujet de la GSE dans l'entreprise. Qu'en est-il exactement, et quelle est l'attitude de ces responsables face à la GSE?

«Nous ne sommes tout de même pas un club de santé!»

En dépit d'une conscience accrue de la nécessité pour une entreprise de disposer d'un personnel en bonne santé et donc performant, la question de la santé dans l'entreprise demeure ambivalente. Taxé de facteur subjectif ou de bien-être, ce sujet, au-delà des domaines de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la mesure de l'absentéisme, ne suscite guère l'attention. Une sensibilisation plus poussée requiert une légitimation accrue au sein de l'entreprise, légitimation qui se doit d'être manifestée et portée au premier chef par l'échelon supérieur de direction, c'est-à-dire la direction stratégique.

Le projet «la GSE est-elle l'affaire des patrons?» vise donc à mieux comprendre la perspective de l'échelon supérieur de direction quant à la GSE. Voici les principaux objectifs qui ont été formulés:

1. recenser les conceptions individuelles qu'ont les cadres des sujets de la santé et de sa gestion;
2. révéler les défis que posent aux yeux des cadres l'aménagement et la mise en œuvre de mesures GSE;

Réponses du top management

Cette étude est le fruit de la coopération entre la «Community of Practice Gestion de la santé dans l'entreprise» (CoP GSE, voir l'encadré d'information) et la Haute école de Lucerne. Voué à cette brève question, «la GSE est-elle



La direction stratégique doit s'engager en faveur de la gestion de la santé dans l'entreprise.



Les facteurs opérants de la gestion de la santé dans l'entreprise sont encore peu connus.

3. en tirer des éléments de bonne pratique mettant en évidence les facteurs de réussite de la GSE dans l'entreprise.

Grand intérêt, lacunes de connaissances et manque de pratique

Comme le montrent les premiers résultats des interviews, les top managers manifestent un intérêt certain pour les questions de santé, ne serait-ce qu'en raison de leur propre expérience ou par besoin, ce que corroborent avec force les témoignages authentiques de certains des participants à l'enquête. Toutefois, et c'est le bilan provisoire réaliste qu'il faut en tirer, il existe parmi eux une méconnaissance des facteurs opérants et de leurs liens de cause à effet, de la manière de préserver ou rétablir la santé de leurs collaborateurs. En témoignent la difficulté à thématiser la santé en entreprise ou même les entretiens particuliers menés avec les membres de la direction ou du personnel.

Publication des résultats de l'étude

Les résultats définitifs de l'étude seront disponibles cet automne. Conformément à l'objectif de cette action et à l'idée que s'en fait la CoP GSE, ils seront accessibles à un large public. Grâce aux réseaux de la SGO et de la Haute école de Lucerne, ces résultats pourront être

communiqués aux milieux intéressés par différents canaux, par ex. à l'occasion d'une soirée thématique organisée par cette société, lors de conférences ou d'ateliers tenus au sein même des entreprises, ce qui permettra de les exploiter dans la pratique. Pour de plus amples informations, consulter <http://www.hslu.ch/sozialearbeit>.

La CoP GSE de la SGO est convaincue que cette enquête menée parmi les top managers contribuera largement à alimenter le débat sur la gestion de la santé dans l'entreprise et qu'elle ouvre une perspective innovante, le point de vue du management supérieur, sur le sujet de la santé au travail.



Les résultats de l'étude peuvent être transmis à des ateliers internes aux entreprises.

Un dialogue avec le management en prise sur la pratique

L'Association Suisse d'Organisation et de Management (SGO) poursuit avec la «Community of Practice Gestion de la santé dans l'entreprise» (CoP GSE) une success story qui avait débuté par des enquêtes sur la gestion des processus d'entreprise, la gestion de projets ou le développement de l'entreprise. Avec les structures de la CoP, elle aborde des sujets et des questions proches des préoccupations du management et les analyse ou en débat sous forme d'échanges en prise sur la pratique entrepreneuriale. Composé de praticiens et de scientifiques, le groupe offre des conditions idéales pour s'attaquer aux défis interdisciplinaires liés à la santé dans l'entreprise.

Outre les réunions publiques qu'elle organise, la diffusion des conclusions de ses recherches et l'échange de bonnes pratiques, la CoP GSE se distingue par des publications importantes sur les thèmes de la santé. Citons ici à titre d'exemple les ouvrages «Gesundheitsmanagement in Unternehmen» (Ulich & Wülser, 2012), «Life Domain Balance» (Ulich & Wiese, 2011) ou la brochure intitulée «Die wettbewerbsfähige Unternehmung im Zeitalter der Individualisierung» (Association Suisse d'Assurances ASA, 2012).



Chris Chilvers
Expert en sciences
sociales
Suva, Lucerne

■ «trébucher.ch»: la Suva implique les cadres

La campagne quinquennale «trébucher.ch» menée par la Suva a pour objectif de réduire les accidents liés aux chutes de plain-pied. Le sondage réalisé à mi-parcours révèle des possibilités d'amélioration. La campagne est désormais axée sur le devoir de diligence des collaborateurs et implique davantage les cadres.

Glisser sur une flaque d'eau, trébucher sur un câble ou tomber dans un escalier... En Suisse, les chutes de plain-pied sont plus nombreuses que les accidents de la circulation, alors qu'on pourrait les éviter à peu de frais. En 2010, la Suva a lancé «trébucher.ch», une campagne prévue sur cinq ans pour sensibiliser les entreprises assurées ainsi que l'ensemble de la population. A mi-parcours, un millier de per-

sonnes ont été interrogées afin de définir d'éventuels potentiels d'amélioration.

Les risques de chute sont pris à la légère

Le sondage effectué a révélé que les accidents liés aux chutes et faux pas sont toujours pris à la légère. La cam-

pagne a néanmoins permis de transmettre des schémas de comportements spécifiques pour prévenir les accidents et inciter les travailleurs à les respecter. Par ailleurs, les résultats montrent nettement que des initiatives interactives régulières sont mieux perçues que des campagnes d'information ponctuelles. Enfin, il apparaît également important d'axer les campagnes sur des contenus événementiels comme un parcours d'embûches ou des exercices d'équilibre avec un footbag. En association avec des listes de contrôle et des affiches de sensibilisation, ils permettent en effet de promouvoir des comportements préventifs durables au sein des entreprises.

Implication des cadres

Après avoir analysé les résultats du sondage, l'équipe du projet «trébucher.ch» a décidé de mettre l'accent sur le devoir de diligence et le respect d'autrui entre collègues dans la deuxième phase de la campagne. Elle attachera également une plus grande importance à l'implication des cadres et des chefs d'entreprise dans le travail de prévention. Les résultats seront encore meilleurs si les cadres soutiennent l'action et donnent l'exemple, sans oublier que la Suva intensifiera l'aide apportée aux entreprises souhaitant organiser des activités axées sur l'expérimentation individuelle.



Axer les campagnes sur des contenus événementiels: parcours d'embûches et exercices d'équilibre avec un footbag.



trébucher.ch: actions informatives pour promouvoir des comportements préventifs.



Johann Haas
Secrétariat d'Etat à
l'économie SECO,
Inspection fédérale
du travail, Berne

■ Sécurité au travail et protection de la santé pour le personnel soignant spécialisé

Le secteur de la santé est une branche économique importante et en forte croissance. C'est avant tout le personnel soignant spécialisé qui est exposé à des exigences élevées et à différentes mises en danger au poste de travail. Dans le cadre de leurs activités sur le front, les inspecteurs du travail cantonaux ont identifié dans ce domaine des mesures nécessaires. La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a donc suivi leur suggestion en éditant une nouvelle brochure de la série «L'accident n'arrive pas par hasard!» destinée à soutenir les professions du secteur de la santé en matière de prévention.

Le secteur de la santé a enregistré en 2010 plus de 11 419 accidents professionnels (voir encadré), ce qui correspond à 67 accidents pour 1000 employés à plein temps et a coûté en 2010 aux assureurs pour tous les cas en cours 24,4 millions de francs (sont inclus dans cette somme les coûts de 1010 cas de maladie professionnelle). Ces coûts ne comprennent pas les montants que doivent verser les entreprises pour les jours d'absence, le personnel de remplacement et les éventuelles indemnités d'heures supplémentaires.

Risques prioritaires et contraintes pour la santé

Les piqûres et coupures constituent les premières blessures (29 %), suivies par les chutes et faux pas (26 %) et par le

déroulement «Heurter quelque chose, se cogner, toucher» (24 %). L'entrée en contact avec des «substances agressives» représente 20 %. Le surmenage (poids, bruit, vibrations) représente quant à lui 7 %, plusieurs processus pouvant être codés par événement.¹

Mentionner uniquement les causes des accidents ne refléterait bien évidemment pas les nombreuses sollicitations physiques et psychiques auxquelles est soumis le personnel soignant, qui peuvent entraîner des maladies de longue durée (troubles musculo-squelettiques, épuisement psychique) et une forte fluctuation de personnel. La manipulation de sang, de produits sanguins et de liquides corporels implique le risque d'infection. De nombreux employés subissent par ailleurs des violences et des agressions.



Déplacer les lits à deux.

Chiffres-clés sur le secteur de la santé

La santé a connu en 2010 une hausse de personnel de 16,7 % par rapport à l'année précédente, occupant ainsi 170 742 employés à plein temps. Avec ce nombre de travailleurs et 11 419 accidents professionnels, le risque d'accident était de 67 en 2010, soit une baisse de 5,6 % par rapport à 2009, où le risque était de 71.

Concept éprouvé

La CFST a demandé à un groupe de travail interdisciplinaire d'élaborer une brochure (voir encadré 2) dont le contenu

suit la systématique éprouvée de la série «L'accident n'arrive pas par hasard!». Structurée sous forme de tableaux, elle montre par mots-clés au personnel soignant des institutions médicales les risques d'accidents et de mise en atteinte de la santé et la façon d'éviter

¹ Source SSAA, branche 85, «Activités sanitaires, vétérinaires et sociales» (NOGA 2002), résultats de la statistique spéciale LAA, pointages extrapolés.



La mobilisation de patients nécessite une technique de travail professionnelle et l'utilisation d'auxiliaires adaptés.

ces dangers. La première colonne indique la situation ou le risque; la deuxième mentionne les mesures nécessaires correspondantes ou les points auxquels il faut veiller. Cette deuxième partie est parfois assortie dans une troisième colonne d'une illustration.

Contenu axé sur la prévention

La prévention dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé se tient également au premier plan de cette brochure, dont le contenu est divisé comme suit.

- Introduction: causes des accidents et mesures préventives
- Contenu du travail, organisation (par ex. temps de travail) et dispositions de protection spéciales
- Environnement de travail dans le secteur des soins (par ex. aspects ergonomiques)
- Mises en danger biologiques (par ex. liquides corporels infectieux), chimiques (par ex. cytostatiques) et physiques (par ex. rayons)
- Exploitation générale, entretien et appareils
- Annexes avec dispositions légales, liens et adresses utiles, publications et solutions par branche

Nous avons délibérément occulté les documents relatifs aux cas d'urgences (avec les numéros de téléphone, etc.), car ils constituent le savoir-faire et les mesures de précaution indispensables des institutions de santé, et avons approfondi le thème du temps de travail et de repos. Les inspections cantonales du travail ont en effet



Fig. 1: la nouvelle brochure de la CFST pour le personnel soignant spécialisé. Elle peut être commandée gratuitement sur le site de la CFST (réf. 6290) ou téléchargée: www.cfst.ch → Documentation → Service des commandes.

constaté que de nombreuses questions se posaient souvent dans ce domaine (temps de travail, travail de nuit, travail le dimanche, heures supplémentaires, pauses, service de permanence, planification des interventions, etc.).

Autre observation: des mesures sont encore nécessaires avant tout en matière d'ergonomie. Dans de nombreux cas, aucun dispositif technique n'est disponible pour la mobilisation ou le transfert des patients, ou s'ils sont présents, ils ne sont pas utilisés par manque de temps. Il convient en l'occurrence de créer les conditions ad hoc et de renforcer la formation.

Les conditions de la place de travail sont souvent déterminées par les bâtiments, leurs dimensions et leurs installations. Il est donc important que les architectes prennent en compte la situation dès la phase de planification et contribuent à minimiser les sollicitations des futurs utilisateurs grâce à un espace de mouvement suffisant et adapté aux activités.

Traitement séparé des domaines spéciaux

De nombreux domaines de la santé (pathologies, laboratoires, Spitex, etc.) n'ont pas pu être traités ou ne l'ont été que brièvement, car le cadre prévu aurait été dépassé. Ces domaines sont déjà couverts en partie par la littérature spécialisée existante (médecine du travail, Suva) ou nécessitent un approfondissement, les conditions étant très différentes suivant les infrastructures (Spitex). De nombreuses mesures proposées dans cette brochure peuvent toutefois être utiles dans ces contextes spéciaux.

Envoi aux groupes cibles

Dans la seconde moitié du mois de septembre 2013, la CFST a informé les organes d'exécution, les associations professionnelles et la presse spécialisée du secteur de la santé. Dans le même temps, un exemplaire de la brochure a

Groupe de travail de la première édition disponible

- Johann Haas, SECO, Inspection fédérale du travail (direction)
- Robert Frauchiger, Inspection cantonale du travail, beco, Berne
- Barbara Gassmann, Association suisse des infirmières et infirmiers, SBK-ASI, Berne
- Käthi Jaun, H+ Les Hôpitaux de Suisse, Berne
- Marta Kunz, Inspection cantonale du travail, beco, Berne
- Stephan Melchers, Inspection cantonale du travail, Zurich
- Thomas Hilfiger, conseiller en communication, Meggen

été envoyé à quelque 20 000 établissements (hôpitaux, cliniques, homes, centres de formation, etc.) en les priant de mettre activement dans les activités quotidiennes ainsi que dans la formation et le perfectionnement les principes qui y sont énoncés.



Les mesures de protection contre les risques d'infection sont particulièrement importantes.



A intégrer dès la planification: des cabines de douche disposant de suffisamment d'espace.



Éliminer dans les règles de l'art les aiguilles et canules immédiatement après utilisation.



Un thème de plus en plus préoccupant: violences, agressions et harcèlement sexuel.

Rapport annuel 2012 de la CFST

Le Rapport annuel 2011 de la CFST peut être téléchargé au format PDF sur le site de la CFST ou commandé gratuitement en version imprimée sous:
www.cfst.ch → Documentation → Service des commandes



JSST 2014 Journées suisses de la sécurité au travail

Date: 23 octobre 2014
(KKL Lucerne)

Thème: risques psychosociaux

Offre: intervenants renommés,
échange d'expériences enrichissantes

Public cible: cadres supérieurs et acteurs de la sécurité
au travail et de la protection de la santé

Renseignements: judith.krummenacher@suva.ch,
tél. 041 419 56 65

■ Nouveaux moyens d'information de la Suva

■ Règles vitales fois trois

Artisanat et industrie

Les «Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie» ont pour thème les principaux risques des secteurs concernés: risques de chute, dangers lors de l'utilisation de machines et de la manipulation de produits chimiques et risques liés à l'électricité et à l'amiante. Elles s'adressent à toutes les personnes employées dans l'artisanat et dans l'industrie et conviennent avant tout aux groupes professionnels qui ne disposent pas (encore) de règles vitales spécifiques à leur branche.

Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie

Dépliant à remettre: 84054.f

Support pédagogique pour les supérieurs: 88824.f



84054.f



88824.f

Branche du génie civil et des travaux publics

Dans le génie civil et les travaux publics, huit ouvriers ont perdu la vie au cours des dix dernières années. 138 autres sont devenus invalides. Neuf règles vitales attirent l'attention des travailleurs et des supérieurs sur des règles de sécurité à respecter à la lettre. Pour que chacun puisse rentrer chez soi en bonne santé.

Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics

Dépliant à remettre: 84051.f

Support pédagogique pour les supérieurs: 88820.f



84051.f



88820.f

Remontées mécaniques et téléskis

Travailler sur des remontées mécaniques et sur des téléskis est dangereux si les règles de sécurité ne sont pas respectées. Vous trouverez les huit règles principales dans les nouvelles publications. Elles s'adressent aux chefs d'entreprise et aux monteurs.

Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis

Dépliant à remettre: 84045.f

Support pédagogique pour les supérieurs: 88823.f



84045.f



88823.f

Le message phare est le même pour tous les professionnels:

**STOP en cas de danger –
Sécuriser – Reprendre le travail.**

Vous trouverez la liste complète des règles vitales parues à ce jour à l'adresse www.suva.ch/regles-vitales.

■ Site web sur la campagne «Apprentissage en toute sécurité»

La campagne «Apprentissage en toute sécurité» a été lancée à la rentrée 2013. Son objectif principal est que chaque apprenti connaisse et respecte les «règles vitales» de sa branche. Le nouveau site web www.suva.ch/apprentis présente toutes les informations importantes sur la campagne aux formateurs, aux supérieurs et aux apprentis. Vous y découvrirez également d'autres moyens d'action intéressants, par exemple un didacticiel avec un «Safety Challenge» consacré aux règles vitales.



■ Apprentissage en toute sécurité: commandez dès maintenant les kits de démarrage

Pour que les entreprises puissent mettre en œuvre la campagne «Apprentissage en toute sécurité», la Suva a développé toute une gamme de moyens d'action, par exemple les «kits de démarrage», ensembles de documents dans lesquels formateurs professionnels et apprentis trouvent les «règles vitales» de leur branche, ou le dossier d'exercices «DangerZone».



Commandez les kits de démarrage à l'aide du formulaire spécialement prévu à cet effet, que vous trouverez sous www.suva.ch/apprentis.

■ Affichettes pour les entreprises

- Bricoler peut être mortel. Signalez immédiatement à un spécialiste toute défectuosité sur les appareils, les câbles et les installations électriques. Ne touchez pas au courant électrique! Réf. 55314.f
- Dites STOP en cas de danger! Reprenez le travail uniquement après rétablissement des conditions de sécurité requises. Réf. 55316.f
- L'amiante est dangereux pour la santé. Contrôlez la présence d'amiante dans les ouvrages construits avant 1990. Réf. 55318.f
- Mieux que des prescriptions. Huit règles vitales pour la maintenance. Réf. 55320.f
- Chers apprentis, stoppez le travail en cas de danger. Pensez à vos amis. Informations complémentaires: www.suva.ch/apprentis. Réf. 55322.f



55314.f



55316.f



55318.f



55320.f



55322.f

■ Tout ce que vous devez savoir sur les EPI

Les mêmes questions reviennent régulièrement lorsqu'une entreprise souhaite acheter des équipements de protection individuelle (EPI).

- Les EPI permettent-ils véritablement de protéger les collaborateurs contre les risques courus?
- Quels sont les EPI appropriés?
- Où et quand faut-il porter des EPI?
- Comment améliorer le taux de port d'EPI?

Vous trouverez les réponses à de telles questions dans la nouvelle documentation sur les EPI de la Suva, qui s'adresse aux cadres, aux acheteurs d'EPI et aux préposés à la sécurité des entreprises. Elle donne un aperçu et constitue également une aide, avec la fonction de recherche Adobe Reader, pour obtenir des informations sur les différents EPI. Elle a été élaborée par les spécialistes de la Suva en coopération avec swiss-safety, l'Association suisse d'entreprises EPI (www.swiss-safety.ch) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Tout ce que vous devez savoir sur les EPI. Documentation sur les équipements de protection individuelle destinée aux entreprises». 56 pages A4, réf. 44091.f.

Fichier PDF sous www.suva.ch/waswo-f/44091



44091.f

■ Pour ne pas tomber de haut

Les accidents dus à des chutes ont des conséquences graves. Lors de travaux sur les toits, il faut par conséquent toujours veiller à ce que personne ne tombe, même si les travaux sont de courte durée! Mais quelles sont les mesures à prendre? Vous trouverez les réponses dans le feuillet entièrement remanié intitulé «Travaux sur les toits», qui s'adresse principalement aux couvreurs, aux ferblantiers et aux entreprises exécutant des travaux sur les toits. Sont également concernés les propriétaires de maisons et les architectes, car ils devraient tenir compte des exigences de sécurité dans l'appel d'offres.

Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut. Brochure A4, 20 pages, réf. 44066.f



44066.f

■ Pas de quoi rire!

Une personne trébuche et tombe toutes les deux minutes quelque part en Suisse en se blessant assez grièvement pour déclarer le cas à l'assurance-accidents. Trébucher sur un pas de porte ou une marche d'escalier peut paraître banal, mais peut avoir de graves conséquences. Il n'y a donc aucune raison de rire lorsque quelqu'un trébuche et tombe. Napo, le héros d'une série européenne de films d'animation, nous montre que les chutes sont rarement dues à un simple manque d'attention et ont presque toujours des causes concrètes. La règle d'or: éliminer les situations à risque et les obstacles potentiels.

Napo dans: Pas de quoi rire! 8 min

DVD: réf. DVD 377, en ligne: www.suva.ch/films



DVD 377



■ Listes de contrôle destinées à la détermination des dangers

Nouvelles listes de contrôle pour la détermination des dangers et la planification des mesures dans les entreprises.

– Rouleuse. Installation à commande manuelle. Réf. 67110.f

– Apprentissage en toute sécurité. Réf. 67190.f

■ Fiches thématiques

La Suva a publié de nombreuses nouvelles fiches thématiques sur des thèmes spécifiques de la sécurité au travail disponibles au format PDF. Téléchargement sous www.suva.ch/waswo-f.

Forêt, paysagisme, bois

– Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière. 33062.f

– Débroussailluses: les outils encore autorisés. 33065.f

– Assurance par cordes en terrain escarpé. 33070.f

– Travailler en toute sécurité sur les arbres. 33071.f

– Travailler sur les arbres avec une échelle. 33072.f

Amiante

– Mastic de fenêtres amianté 6: Retrait de la masse d'égalsation entre le cadre et la maçonnerie. 33044.f

– Elimination à la décharge des déchets contenant de l'amiante faiblement aggloméré. 33063.f

– Elimination à la décharge des déchets contenant de l'amiante fortement aggloméré. 33064.f

– Perçage de carrelage comportant de la colle amiantée et de revêtements synthétiques amiantés. 33067.f

– Installations sur toitures en fibrociment amianté. 33068.f

Autres thèmes

– Embarreurs pour tours CNC. Acquisition, règles de la technique, maintenance. 33051.f

– Fers d'armature. Protection et transport par grue. 33055.f

– Raccords amovibles des conduites de gaz naturel jusqu'à 5 bars, posées à l'air libre. Comment prévenir le risque d'explosion? 33069.f

■ **Votre installation de biogaz est-elle sûre?**

La Suva a complètement remanié la publication «La sécurité des installations de biogaz» de 1993. La nouvelle édition fournit des informations sur les risques liés à la manipulation de biogaz et montre comment prévenir les incendies et les explosions ainsi que les accidents par intoxication ou asphyxie. Elle s'adresse aux ingénieurs d'études, aux projeteurs, aux installateurs de gaz ainsi qu'aux propriétaires et exploitants d'installations de biogaz. Outre le traitement des eaux usées, la publication aborde les installations de biogaz industrielles, commerciales et agricoles.

Votre installation de biogaz est-elle sûre? Feuille technique, 18 pages, réf. 66055.f (uniquement disponible en fichier PDF, téléchargement sous www.suva.ch/waswo-f/66055)



66055.f

■ **Montage de FAP en rétrofit**

Les engins de chantier sont souvent équipés de systèmes de filtres à particules en option (montage de FAP en rétrofit). Cet ajout peut toutefois restreindre la visibilité du conducteur et constituer un facteur de risque. La nouvelle publication fournit des exemples illustrant différents types de problèmes ainsi que les solutions correspondantes. Sur certains modèles, la sécurité des travailleurs exige l'installation d'accessoires supplémentaires tels que caméras ou rétroviseurs spéciaux. La publication s'adresse aux supérieurs et aux responsables de la sécurité des entreprises de construction, aux marchands de machines de construction, aux formateurs et aux organes de surveillance de la sécurité au travail. Elle a été éditée en association avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Association Suisse de l'Industrie des Machines de Chantier (VSBM).

Montage de FAP en rétrofit. Solutions techniques de prévention des accidents dus aux engins de chantier. Brochure A5, 8 pages, réf. 88272.f



88272.f

■ **En bref**

Nouveau: La radioactivité des débris métalliques ne constitue pas l'exception. Information technique pour la protection de la santé. 12 pages A4, réf. 66129.f. Uniquement disponible en fichier PDF, téléchargement sous www.suva.ch/waswo-f/66129.

Application web pour le bâtiment: le «Plan de sécurité intégrale» est un outil de planification et de gestion pour les maîtres d'ouvrage, les planificateurs et la direction des travaux. Il est nouvellement disponible sous forme d'application web: www.suva.ch/psi.

Nouvelles pages Internet: vous trouverez des renseignements et des liens vers les nouvelles pages de la Suva sur le thème de la sécurité au travail sous www.suva.ch/nouvelles-pages-suvapro.



66129.f

Commandes

Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne, tél. 041 419 58 51, fax 041 419 59 17

Téléchargement ou commandes en ligne: www.suva.ch/waswo-f.

Robert Hartmann, rédacteur, Suva, communication d'entreprise, Lucerne

■ Personnes, faits et chiffres

Informations personnelles

- Dans sa séance du 3 juillet 2013, le Conseil fédéral a nommé pour la CFST les nouveaux membres suivants:
 - **Isabel Kohler Muster**, lic. en droit, avocate, secrétaire générale, santésuisse, pour succéder à Ursula Vogt
 - **Valentin Lager**, lic. rer. pol., chef de l'Inspection fédérale du travail, SECO, pour succéder à Urs von Arb
 - **Dr Claudia Pletscher**, médecin-chef et chef de la division médecine du travail, Suva, pour succéder au Dr Marcel Jost
 - **Marc Truffer**, Dr ès sc. techn., chef de la division sécurité au travail pour la Suisse romande, Suva, pour succéder à Robert Odermatt
- De son côté, la CFST a nommé, lors de sa séance du 21 mars 2013, les nouveaux délégués et les membres suppléants suivants:
 - **Fritz Bütikofer**, chef de la Région Centre au Syndicat du personnel transfair, en tant que délégué suppléant des travailleurs
 - **Diego Frieden**, lic. ès lettres, secrétaire central Syna, en tant que représentant des travailleurs
 - **André Meier**, physicien, chef de la division sécurité au travail, Suva, Lucerne, en tant que membre suppléant pour les assureurs

Nous félicitons ces nouveaux membres et délégués et leur souhaitons beaucoup de succès dans leur nouvelle fonction.

Affaires courantes

Lors de ses séances du 21 mars et du 11 juillet 2013, la CFST a pris notamment les décisions suivantes:

- Elle a adopté à l'intention du Conseil fédéral le rapport annuel 2012.
- Elle a adopté un communiqué de presse relatif à la campagne de prévention sur plusieurs années «Sécurité au travail pour les jeunes».
- Elle a pris acte de la vue d'ensemble concernant la coordination des activités de prévention (RCP) et engagé les mesures requises.
- Elle a pris acte de la clôture réussie du projet «Remplacement de la banque de données d'exécution de la CFST».
- Elle a approuvé la solution par groupe d'entreprises «Sécurité au travail et protection de la santé UBS SA».
- Elle a étudié le positionnement des séminaires de sécurité au travail de la CFST et décidé d'adhérer à la nouvelle organisation faîtière en charge des examens professionnels et supérieurs dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité au travail.
- Elle s'est informée sur la situation des contrats de prestations conclus avec les organes d'exécution et sur l'assujettissement à la TVA des tâches souveraines affectées aux organes d'exécution.
- Elle a pris connaissance en l'approuvant du compte séparé 2012 de la Suva concernant l'utilisation du supplément de prime destiné à la prévention des accidents et des maladies professionnels selon l'art. 87 LAA et s'est informée sur la situation financière auprès de la sous-commission des finances.
- Enfin, elle a adopté le programme de la Journée de la CFST destinée aux organismes responsables et celui des Journées de travail de la CFST.

Qu'est-ce que la CFST? Brève définition

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) est une commission extraparlamentaire permanente de la Confédération active dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Comme la CFST est l'organe central pour la prévention des accidents et des maladies professionnels en Suisse, ses droits et ses obligations sont définis dans la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA). Par ses directives, elle se charge d'uniformiser l'application des prescriptions de sécurité dans les entreprises et de coordonner la répartition des moyens financiers. Dans son rôle de plaque tournante, elle veille à ce que les organes d'exécution, c'est-à-dire les inspections cantonales du travail, le SECO, la Suva et les organisations spécialisées, collaborent dans le sens d'un partenariat efficace. La CFST assume des tâches importantes d'information, de formation et de formation continue et exécute des programmes nationaux ou régionaux de promotion de la sécurité au travail. Ses décisions sont contraignantes à l'égard des assureurs et des organes d'exécution.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et l'organisation assureurs-maladie santésuisse sont également des partenaires de la CFST.

En tant que commission, la CFST se compose de représentants des assureurs et des organes d'exécution, de délégués des employeurs et des travailleurs ainsi que d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique. Présidée par la Suva, son secrétariat est situé à Lucerne. Informations complémentaires: www.cfst.ch.



Découvrez en ligne la prévention au bureau. La Box CFST avec de nouveaux contenus.

La Box CFST rend la prévention au bureau encore plus simple et divertissante. En effet, le site www.box-cfst.ch vous invite à découvrir de manière interactive des secteurs de prévention importants: l'ergonomie du poste de travail, la prévention des accidents et l'organisation du travail, l'entretien de bâtiments et bien plus encore. Des scènes animées illustrent des situations typiques et donnent des conseils pratiques destinés à promouvoir la sécurité et la santé dans les bureaux. Dans le but d'avoir des employés plus satisfaits et moins de coûts pour votre entreprise. Tout cela en quelques clics. Et grâce à notre concours, visiter notre site est doublement intéressant: www.prevention-au-bureau.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



Certificate of Merit – ISSA Competition Europe 2013